

L'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique



2023



INÉGALITÉS SOCIALES

REGARDS STATISTIQUES

N°10

Emploi, non-emploi et
niveaux de vie :
les chiffres du débat

COLOPHON

Auteur : **François Ghesquière** (IWEPS)

Édition : **Évelyne Istace** (IWEPS)

Éditeur responsable : **Sébastien Brunet**
(Administrateur général, IWEPS)

Dépôt légal : D/2023/10158/16

Création graphique : **Deligraph** <http://deligraph.com>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Table des matières

Résumé	4
1. Introduction.....	5
2. Remarques théoriques sur le concept de piège à l'emploi	7
3. Explorer la structure sociale en Belgique	9
3.1. Le revenu équivalent.....	9
3.2. Déciles de revenu équivalent et statut d'emploi	11
3.3. La privation matérielle et sociale.....	13
3.4. Privation matérielle et sociale et statut socio-économique.....	15
3.5. La capacité à boucler le budget.....	16
3.6. Capacité à boucler le budget et statut socio-économique	18
3.7. Le croisement entre les trois indicateurs	18
3.8. Conclusions.....	21
4. Focus sur les travailleurs « pauvres ».....	22
4.1. La profession.....	22
4.2. Le diplôme	24
4.3. Le type d'emploi	26
4.4. Le temps partiel	29
4.5. Le type de ménage	31
4.6. Le statut socioprofessionnel du conjoint.....	33
4.7. Le statut de propriété du logement.....	35
4.8. Conclusions : explications intrinsèques à l'emploi ou extrinsèques ?	37
5. Comparaisons entre travailleurs pauvres et allocataires pauvres	39
5.1. Le niveau de vie selon le statut professionnel dans le premier décile de revenu équivalent	39
5.2. Le niveau de vie selon le statut professionnel de ceux qui déclarent pouvoir boucler difficilement ou très difficilement leur budget.....	41
5.3. Le niveau de vie selon le statut professionnel de ceux qui sont en situation de privation matérielle et sociale	44
6. Conclusions	46
7. Bibliographie	47
8. Annexe : Modèles de régressions.....	48

Résumé

Ce Regard Statistique est issu d'une analyse présentée lors des États généraux de l'insertion intitulés *L'emploi en 2023 : en avoir ou pas ? en vouloir ou pas ?* organisés en septembre 2023 par la Fédération des CPAS. L'intervention à ce colloque visait à fournir un éclairage chiffré sur la relation entre le statut socio-économique (à l'emploi, allocataire, pensionné, etc.) et le niveau de vie des personnes, à partir de données de l'enquête SILC 2022. En suivant la structure de la communication, ce document est divisé en quatre parties.

Dans un premier temps, nous émettons rapidement quelques remarques sur le concept de piège à l'emploi, en particulier sur le fait que s'il y a des raisons d'avoir un écart important entre le montant d'une allocation et celui d'un salaire, il y a aussi des raisons qui soutiennent l'idée d'un faible écart entre ces deux montants. On y détaille aussi qu'accroître l'écart entre ces deux montants peut se réaliser de plusieurs manières et qu'aucune n'est vraiment neutre.

Dans un second temps, nous abordons la structure sociale et les inégalités de niveaux de vie à l'aide de trois indicateurs : le revenu équivalent, la privation matérielle et sociale et la capacité à boucler le budget. On y observe que si l'emploi protège généralement de la pauvreté, les travailleurs pauvres ne constituent pas une réalité numériquement négligeable. En effet, ils constituent une proportion importante – et souvent supérieure à celle des chômeurs – des personnes situées dans les premiers déciles de revenu, en situation de privation matérielle et sociale ou encore éprouvant des difficultés à finir le mois.

Dans un troisième temps, nous nous intéressons à la question des travailleurs et en particulier des travailleurs pauvres. Qui sont les travailleurs pauvres, par rapport aux travailleurs aisés ? L'analyse des chiffres montre que la pauvreté des travailleurs dépend tant de la précarité du travail que de facteurs hors travail. Parmi les facteurs de précarité du travail, on peut citer les professions considérées comme peu qualifiées (par exemple manœuvre, aide de ménage, ouvrier, aide-soignant, vendeur, agent d'accueil, chauffeur), ne pas avoir un diplôme de l'enseignement supérieur ou (encore plus) du secondaire, les contrats à durée limitée (CDD, intérimaire, etc.), le temps partiel. À l'opposé, les directeurs, managers et professions intellectuelles, les diplômés de l'enseignement supérieur et (encore plus) avec un master, les salariés supervisant d'autres salariés et les travailleurs à temps plein se retrouvent moins fréquemment face à des difficultés financières. Les facteurs hors travail tiennent principalement à la composition du ménage et, en particulier, l'ampleur des charges de famille par rapport aux ressources. Ainsi, les parents seuls, les isolés, les parents de famille nombreuse, le fait d'avoir un conjoint qui ne travaille pas (au foyer, en incapacité de travail ou au chômage) accroît les difficultés. À l'opposé, les couples sans enfant et les personnes dont le conjoint travaille se retrouvent bien moins fréquemment en situation de pauvreté.

Dans un quatrième temps, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux personnes situées dans le bas de la structure sociale, pour comparer la situation des travailleurs (pauvres) à celle des allocataires (pauvres). Les premiers sont-ils mieux ou moins bien lotis que les seconds ? Des hypothèses contradictoires peuvent être posées pour comparer la situation de ces deux publics. D'une part, on peut supposer que les allocataires ont plus de temps, moins de frais (mobilité, garde d'enfant, etc.) et accès à des aides spécifiques (ex. aide ponctuelle d'un CPAS) ; ce qui les avantage en comparaison aux travailleurs pauvres. D'autre part, on peut imaginer que les travailleurs pauvres ont d'autres ressources auxquelles n'ont pas accès les allocataires pauvres (réseau social plus étendu, capital culturel) ; ce qui les avantage en comparaison aux allocataires pauvres. Si l'on compare les allocataires « pauvres » aux travailleurs « pauvres », il semble que les premiers vivent dans des situations (un peu) plus difficiles que les seconds. Même si ce résultat semble moins robuste en raison des importantes corrélations entre indicateurs, cela veut dire que les divers avantages dont peuvent bénéficier les allocataires sociaux ne leur semblent pas permettre de dépasser la situation des travailleurs pauvres.

1. Introduction

Ce texte est issu d'une analyse présentée lors des *États généraux de l'insertion* organisés par la Fédération des CPAS. Cette journée intitulée *L'emploi en 2023 : en avoir ou pas ? en vouloir ou pas ?* avait pour objectif d'étudier la question du différentiel de revenu entre les travailleurs et les allocataires. Est-suffisant pour éviter les pièges à l'emploi ? N'engendre-t-il pas une frustration chez certains travailleurs à bas salaires, qui pensent ne pas gagner assez par rapport aux allocataires ?

L'objectif de ce document est d'apporter un éclairage statistique sur ces questions. Pour cela, nous recourons aux données de SILC 2022 portant sur la Belgique¹. SILC est une enquête portant sur les revenus et les conditions de vie. Elle est réalisée en face-à-face auprès de plus de 6 000 ménages belges par Statbel sous la supervision d'Eurostat. Précisons que SILC n'est pas une enquête portant sur la population précarisée mais sur l'ensemble de la population résidant en Belgique. En réalité, les personnes les plus pauvres ne font pas partie de l'échantillon de l'enquête. En effet, celle-ci se limite aux ménages privés : les sans-papiers, les sans-domiciles et les personnes vivant en institution (prisonniers, enfants placés dans un centre, etc.) ne sont pas interrogés. On doit donc reconnaître que les personnes qui font l'objet d'un travail social ne sont pas au cœur des analyses présentées ci-dessous. Les chiffres présentés ci-dessous le sont généralement pour l'ensemble de la Belgique. Nous avons décidé de ne pas travailler systématiquement à un niveau wallon pour deux raisons. D'une part, en raison de la taille de l'échantillon, les incertitudes statistiques (intervalles de confiance) auraient été particulièrement importantes pour les indicateurs décrivant la situation de populations spécifiques (travailleurs pauvres, allocataires, etc.). D'autre part, la plupart des déterminants du revenu se situent au niveau fédéral et pas au niveau wallon : indexation des salaires, sécurité sociale, montant du revenu d'intégration, etc.

On présente souvent les travailleurs comme étant peu sujets au risque de pauvreté. C'est vrai qu'en Belgique, le travail protège assez bien de la pauvreté, car le marché de l'emploi est assez encadré. En effet, seuls 4% des travailleurs vivent sous le risque de pauvreté, contre 47% des chômeurs. Cependant, comme il y a beaucoup plus de travailleurs que de chômeurs en Wallonie, les personnes ayant un emploi ne constituent pas une partie négligeable des pauvres. Ainsi, 13% des pauvres sont des travailleurs, contre seulement 10% qui sont des chômeurs (le reste se répartit en diverses catégories d'inactifs comme des enfants, des pensionnés, des personnes au foyer, des personnes en incapacité de travail ou des étudiants). Il nous a donc semblé pertinent d'étudier ces travailleurs pauvres : qui sont-ils ? quels sont leurs profils ?

Ce document se structure en quatre parties.

Dans un premier temps, nous émettons rapidement quelques remarques sur le concept de piège à l'emploi, en particulier sur le fait que s'il y a des raisons d'avoir un écart important entre le montant d'une allocation et celui d'un salaire, il y a aussi des raisons qui soutiennent l'idée d'un faible écart entre ces deux montants. On y détaille aussi qu'accroître l'écart entre ces deux montants peut se réaliser de plusieurs manières et qu'aucune n'est vraiment neutre.

Dans un second temps, nous abordons la structure sociale et les inégalités de niveau de vie à l'aide de trois indicateurs : le revenu équivalent, la privation matérielle et sociale et la capacité à boucler le budget. L'objectif est de voir où se situent les différents statuts (travailleur, chômeur, pensionné, etc.) dans l'échelle sociale des différents niveaux de vie.

Dans un troisième temps, nous nous intéressons à la question des travailleurs et, en particulier, des travailleurs pauvres. Qui sont les travailleurs pauvres par rapport aux travailleurs aisés ? Y a-t-il des différences de situations entre les travailleurs pauvres et les allocataires pauvres ? Cette partie est

¹ Plus d'informations sur cette enquête se trouvent sur le [site web de Statbel](https://www.statbel.fgov.be/fr/themes/silc).

plus longue et abordera diverses dimensions : la profession, le statut de l'emploi, le régime de travail, le statut de propriété du logement, le type de ménage...

Dans un quatrième temps, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux personnes situées dans le bas de la structure sociale, pour comparer la situation des travailleurs (pauvres) à celle des allocataires (pauvres). Les premiers sont-ils mieux ou moins bien lotis que les seconds ? Des hypothèses contradictoires peuvent être posées pour comparer la situation de ces deux publics. D'une part, on peut supposer que les allocataires ont plus de temps, moins de frais (mobilité, garde d'enfant, etc.) et accès à des aides spécifiques (ex. aide ponctuelle d'un CPAS) ; ce qui les avantage en comparaison aux travailleurs pauvres. D'autre part, on peut imaginer que les travailleurs pauvres ont d'autres ressources auxquelles n'ont pas accès les allocataires pauvres (réseau social plus étendu, capital culturel) ; ce qui les avantage en comparaison aux allocataires pauvres.

2. Remarques théoriques sur le concept de piège à l'emploi

Certaines théories, philosophies sociales et résultats de recherches soutiennent un écart important entre salaire et montant des allocations :

- L'idée de piège à l'emploi : si l'écart entre le montant des salaires et des allocations sociales est trop faible, les personnes n'ont pas intérêt à aller travailler. Cette théorie est basée sur les hypothèses d'un individu rationnel et du salaire comme principale gratification du travail. Empiriquement, il a été montré qu'un écart important entre salaire et allocation de chômage est un incitant à l'emploi² ;
- La philosophie de l'État social actif selon laquelle le rôle de l'État social n'est pas de simplement redistribuer et fournir une assurance sociale, mais aussi que les personnes s'en sortent elles-mêmes, qu'elles quittent leur situation d'allocataire social. Selon cette philosophie politique, il est important de rendre le travail attractif en ayant des salaires significativement plus élevés que le montant des allocations pour motiver les bénéficiaires d'aides sociales à aller travailler.

À l'opposé, d'autres théories visent à minimiser l'écart entre ces deux montants :

- L'idée d'assurance sociale et de revenu de remplacement : un risque social (ex. perte d'emploi, maladie, accident, vieillesse, grossesse, etc.) ne doit pas conduire la personne à tomber dans la pauvreté. Avec les assurances sociales, l'écart doit être suffisamment faible pour maintenir le niveau de vie de la personne face à la perte d'emploi ;
- Historiquement, le développement des allocations de chômage visait non seulement à maintenir un niveau de vie suffisant aux chômeurs mais aussi à ce que ces derniers ne constituent pas une « concurrence déloyale » envers les travailleurs. Avec une allocation suffisante, ils n'allaient plus vendre leur force de travail pour un salaire de misère. C'est cet argument qu'on retrouve chez les opposants à l'allocation universelle³ pour qui cette allocation conduirait à une précarisation de l'emploi, car, contrairement au chômage, elle peut se combiner avec un emploi. L'acceptation par les chômeurs d'emplois sous-payés conduira à une baisse des salaires ;
- L'idée d'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté – selon laquelle il faut donner les moyens à ceux qui en ont le plus besoin dans le but d'éviter du gaspillage de deniers publics et des effets d'aubaine (en donnant à ceux qui n'en ont pas vraiment besoin) – entre quelque peu en contradiction avec l'idée d'État social actif et de lutte contre les pièges à l'emploi, car, dans ce cas, par définition, quand les personnes s'en sortent, elles perdent leurs avantages et aides.

Enfin, si l'on retient l'objectif d'augmenter l'écart entre les montants des salaires et ceux des allocations, il y a plusieurs manières d'y arriver, et chacune peut présenter des écueils ou entrer en contradiction avec certains objectifs :

- Si l'on décide de baisser le montant des allocations, cela n'est-il pas en contradiction avec les objectifs ambitieux de réduction de la pauvreté, surtout quand on sait que les montants de la plupart des allocations sont déjà inférieurs au seuil de pauvreté ?

² Tatsiramos, K. and van Ours, J. C. (2014). Labor market effects of unemployment insurance design. *Journal of Economic Surveys*.

³ Alaluf, M., L'allocation universelle. Nouveau label de précarité, Couleur Livres, 2014.

- Si l'on décide d'augmenter les salaires, plusieurs possibilités existent :
 - Il est possible d'uniquement augmenter les bas salaires, mais dans ce cas, les moyens salaires ne vont-ils pas demander aussi collectivement une augmentation (via une révision des barèmes). Ensuite, les hauts salaires pourraient faire de même. Même si ce n'est pas évident et mécanique, il faudrait limiter cette augmentation en chaîne qui conduirait à une simple translation de tous les salaires, qui serait assez coûteuse (pour les employeurs et/ou les pouvoirs publics) et aurait peu de conséquences sur la distribution des revenus ;
 - Il est possible d'augmenter le revenu brut, ou le revenu net sans que le revenu brut ne varie. Chacune de ces possibilités présente des inconvénients :
 - Augmenter le revenu brut, augmenterait le coût salarial et pourrait conduire à une diminution de l'emploi, en particulier de l'emploi peu qualifié ;
 - Augmenter le revenu net sans modifier le coût du travail (par exemple par un crédit d'impôt) entraînerait, malgré d'éventuels effets retour, une perte de ressources pour les finances publiques. Cette dernière devrait être compensée d'une manière ou d'une autre, ce qui ne serait pas sans conséquences pour le niveau de vie de certains citoyens. Par exemple :
 - Une baisse des dépenses publiques qui devrait être compensées par des augmentations de dépenses privées (ex. santé, transports publics, enseignement, etc.) ou à un nonaccès à certains droits. Quels services publics seraient impactés et quelles populations seraient touchées ?;
 - Une augmentation d'autres formes de taxations qui pourrait toucher différemment certaines populations : TVA, accises, changement des tranches de l'impôt sur les personnes physiques (IPP), revenus du patrimoine, etc. ;
 - Une baisse d'allocations qui toucherait certaines populations hors emploi ou en emploi (pensions, congés parentaux, allocations de chômage, allocations d'invalidité, etc.) ;
 - Un endettement qui conduirait à reporter ultérieurement une (ou plusieurs) des trois possibilités ci-dessus.

Au-delà des aspects purement monétaires, il ne faut pas oublier les autres dimensions qui jouent un rôle non négligeable dans la satisfaction au travail et dans les raisons pour vouloir travailler⁴. On peut ainsi citer le statut et la sécurité que procure le fait d'avoir un emploi. C'est particulièrement vrai dans un pays comme la Belgique où la sécurité sociale a été construite sur l'emploi stable. En effet, ce dernier confère un accès à plusieurs droits sociaux : assurance chômage, assurance maladie, pension, etc. À côté de ce statut, on peut citer deux dimensions plus internes au travail. D'une part, la satisfaction liée à la valeur intrinsèque du travail réalisé procure du sens à celui qui l'effectue. D'autre part, les relations sociales et l'ambiance de travail peuvent être vectrices de lien social, d'intégration et de satisfaction. Ces autres raisons ne sont pas à négliger, même pour des emplois peu qualifiés.

⁴ Paugam, S. Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle. Presses Universitaires de France, 2007.

3. Explorer la structure sociale en Belgique

L'objectif de cette partie est de fournir un panorama sur la structure sociale en Belgique en lien avec les statuts socio-économiques. Autrement dit, on cherche à évaluer le niveau de vie des personnes en comparant les situations selon le statut de travailleur, d'allocataire, de pensionné, etc.

Trois variables sont utilisées pour estimer le niveau de vie : le revenu équivalent, le degré de capacité à terminer les fins de mois et la privation matérielle et sociale. Le statut socio-économique est mesuré à partir d'une question déclarative : les répondants doivent identifier parmi plusieurs statuts celui qui correspond le mieux à leur situation actuelle.

3.1. LE REVENU ÉQUIVALENT

L'objectif du revenu équivalent est d'estimer le niveau de vie des personnes à travers le revenu du ménage. Pour cela, la totalité des revenus nets perçus par tous les membres du ménage au cours de l'année civile précédant l'enquête est prise en compte. Le fait de se baser sur un revenu annuel et non mensuel est fondé sur des considérations méthodologiques et théoriques. Du point de vue méthodologique, la période prise en compte correspondant à une année fiscale, cela permet d'obtenir des chiffres plus fiables. En outre, certains revenus, comme une prime de fin d'année, sont perçus sur une base annuelle. Du point de vue théorique, il est important d'avoir une période suffisamment longue pour prendre en compte le fait que des variations très temporaires du revenu ne conduisent pas à des modifications instantanées de niveau de vie. Par exemple, considérer un revenu annuel permet d'éviter des biais pour les indépendants travaillant dans des secteurs touristiques, les travailleurs saisonniers ou les personnes ayant de très courtes périodes de chômage.

Les revenus nets considérés sont divers et variés, l'objectif étant de prendre en compte tous les types de revenus possibles. Ainsi, on retrouve les salaires, les revenus d'une activité indépendante, les pensions, les allocations familiales, les allocations de naissance, le travail au noir, les pensions alimentaires, les revenus d'intégration, les allocations de congé parental, les allocations de naissance, les loyers, dividendes et intérêts perçus, les allocations de chômage, les allocations d'invalidité, etc. Depuis 2019, l'information sur certains revenus provient directement de bases de données fiscales ou sociales (ex. salaires, pensions...), mais d'autres, comme les loyers perçus, les revenus des indépendants ou ceux des fonctionnaires internationaux, proviennent toujours de l'enquête par questionnaire, car on ne les retrouve pas (ou alors de manière peu fiable) dans les bases de données administratives⁵.

Le revenu annuel du ménage n'est pas utilisé tel quel comme mesure du niveau de vie, car il faut prendre en compte la composition du ménage : avec un même revenu, un isolé ou une famille nombreuse n'aura pas le même niveau de vie. Il n'est pas non plus pertinent de simplement diviser le revenu du ménage par le nombre de personnes qui le compose car vivre ensemble permet de réaliser des économies d'échelle, sur le logement par exemple. En effet, un ménage composé de cinq personnes n'a pas autant de besoins financiers que cinq ménages d'une personne. C'est pour prendre en compte ces économies d'échelle que l'on utilise une échelle d'équivalence. Actuellement, c'est l'échelle dite « OCDE modifiée » qui est utilisée. Elle attribue un poids de 1 au premier adulte, un poids de 0,5 aux autres adultes et un poids de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Avec cette manière de procéder pour un isolé, c'est son revenu qui estime son niveau de vie, mais pour un couple ayant deux jeunes enfants, il faut diviser le revenu total du ménage par 2,1 ($2,1 = 1 + 0,5 + 0,3 + 0,3$).

⁵ De Schrijver A., « Données fiscales dans l'enquête sur les revenus et conditions de vie (SILC) : une voie pour le futur ? », Statbel, *Analyse n° 8*.

Ce revenu équivalent fournit ainsi une estimation du niveau de chaque personne de l'échantillon (toutes classes d'âges confondues). Il est donc possible de classer les personnes des plus pauvres aux plus riches, en fonction de leur revenu équivalent. Le tableau ci-dessous présente les limites des déciles de revenus équivalents, exprimé en revenus mensuels, avec des exemples de types de ménages différents. Par exemple, une personne seule dont le revenu net mensualisé serait supérieur à 3 734 € peut être considérée comme faisant partie des 10% des personnes les plus riches du point de vue du revenu en Belgique.

Il est nécessaire d'apporter cinq précisions méthodologiques sur la manière dont ce tableau est construit :

1. Les enfants sont considérés comme des adultes à partir de 14 ans ;
2. Les déciles sont obtenus pour l'ensemble de la population et non séparément pour chaque décile. Certains types de ménages (par exemple, les monoparentaux ou les isolés) se retrouvent plus fréquemment dans les déciles inférieurs alors que d'autres (par exemple, les couples sans enfant) se retrouvent plus fréquemment dans les déciles supérieurs ;
3. Il s'agit d'un tableau obtenu sur la base d'une enquête. Si les intervalles de confiance ne sont pas indiqués pour faciliter la lecture, les déciles constituent toujours des estimations et non des chiffres parfaitement exacts ;
4. Pour faciliter la lecture, les montants des revenus ont été mensualisés. Cependant, il ne s'agit pas de revenus mensuels car les déciles sont construits en intégrant aussi les revenus annuels, comme une prime de fin d'année, et non uniquement les salaires et allocations perçus chaque mois ;
5. Les revenus utilisés sont ceux perçus au cours de l'année 2021. Les revenus d'aujourd'hui sont plus élevés, en raison de l'indexation des salaires et des allocations notamment.

Tableau 1 : Limites des déciles de revenus équivalents exprimées en revenu mensuel net (en €) selon la composition du ménage

	1 adulte	1 adulte et 1 enfant	1 adulte et 2 enfants	2 adultes	2 adultes et 1 enfant	2 adultes et 2 enfants	3 adultes	4 adultes
10%	1 251	1 626	2 002	1 876	2 252	2 627	2 502	3 128
20%	1 523	1 980	2 437	2 284	2 741	3 198	3 046	3 808
30%	1 777	2 310	2 843	2 666	3 199	3 732	3 554	4 442
40%	2 049	2 664	3 278	3 074	3 688	4 303	4 098	5 122
50%	2 276	2 959	3 642	3 414	4 097	4 780	4 552	5 690
60%	2 540	3 302	4 064	3 810	4 572	5 334	5 080	6 350
70%	2 787	3 623	4 459	4 180	5 017	5 853	5 574	6 968
80%	3 151	4 096	5 042	4 726	5 672	6 617	6 302	7 878
90%	3 734	4 854	5 974	5 601	6 721	7 841	7 468	9 335

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : une personne seule dont le revenu net mensualisé s'élève à 1 251 €, c'est-à-dire que son revenu annuel net est de 15 013 €, peut être considérée comme à la limite des 10% des plus pauvres en Belgique, selon le revenu. C'est la même situation pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants (de moins de 14 ans), dont le revenu net mensualisé s'élève à 2 627 €, c'est-à-dire avec un revenu annuel net de 31 528 €. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le tableau, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude que le premier décile se situe entre 14 472 € et 15 574 € de revenu équivalent annuel.

On peut par exemple observer dans le tableau qu'une famille monoparentale avec deux jeunes enfants dont le revenu mensualisé net s'élevait à 2000 € en 2021 peut être considérée comme faisant partie des 10% des plus pauvres en Belgique. Une personne seule qui bénéficierait du même revenu ne serait considérée quant à elle que comme faisant partie des 40% des plus pauvres. De l'autre côté de la distribution, un couple sans enfant dont le revenu total dépasse 5 601 € net peut être considéré comme faisant partie des 10% les plus riches.

Le tableau ci-dessous est identique au précédent, mais il présente les déciles pour la Wallonie. Les montants sont plus faibles car les revenus sont moins élevés en Wallonie qu'en Flandre (et par conséquent qu'en Belgique, car les revenus encore plus faibles à Bruxelles ne permettent pas de « comparer » les revenus supérieurs en Flandre).

Tableau 2 : Limites des déciles de revenus équivalents en Wallonie exprimées en revenu mensuel net (en €) selon la composition du ménage

	1 adulte	1 adulte et 1 enfant	1 adulte et 2 enfants	2 adultes	2 adultes et 1 enfant	2 adultes et 2 enfants	3 adultes	4 adultes
10%	1 158	1 505	1 853	1 737	2 084	2 432	2 316	2 895
20%	1 401	1 821	2 242	2 102	2 522	2 942	2 802	3 502
30%	1 608	2 090	2 573	2 412	2 894	3 377	3 216	4 020
40%	1 819	2 365	2 910	2 728	3 274	3 820	3 638	4 548
50%	2 083	2 708	3 333	3 124	3 749	4 374	4 166	5 208
60%	2 309	3 002	3 694	3 464	4 156	4 849	4 618	5 772
70%	2 562	3 331	4 099	3 843	4 612	5 380	5 124	6 405
80%	2 859	3 717	4 574	4 288	5 146	6 004	5 718	7 148
90%	3 394	4 412	5 430	5 091	6 109	7 127	6 788	8 485

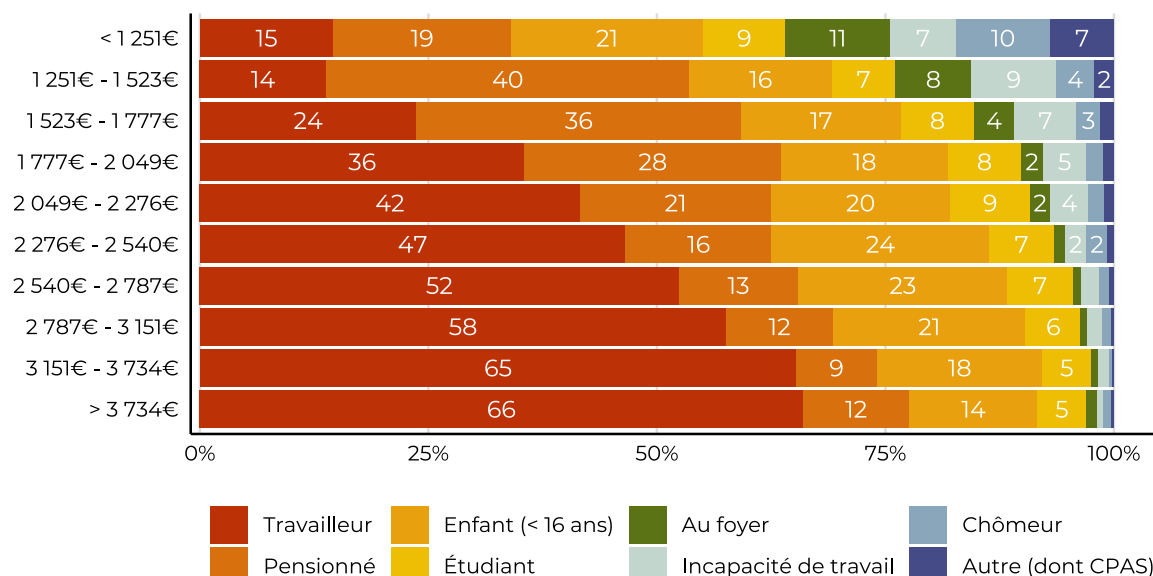
Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : une personne seule dont le revenu net mensualisé s'élève à 1 158 €, c'est-à-dire que son revenu annuel net est de 13 897 €, peut être considérée comme à la limite des 10% des plus pauvres en Wallonie, selon le revenu. C'est la même situation pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants (de moins de 14 ans), dont le revenu net mensualisé s'élève à 2 432 €, c'est-à-dire avec un revenu annuel net de 29 184 €. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le tableau, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude que le premier décile se situe entre 12 941 € et 14 450 € de revenu équivalent annuel.

3.2. DÉCILES DE REVENU ÉQUIVALENT ET STATUT D'EMPLOI

Le graphique ci-dessous permet de détailler la composition des dix déciles de revenus équivalents du point de vue du statut socio-économique des personnes. Cette variable est construite en demandant à toute personne d'au moins 16 ans et faisant partie d'un ménage échantillonné comment elle définit sa situation actuelle. En cas de cumul de plusieurs statuts (par exemple étudiant et travailleur), elle doit choisir celui qu'elle considère comme son statut principal. Les enfants de moins de 16 ans n'étant pas interrogés dans le cadre de cette enquête, ils sont regroupés ensemble dans une catégorie spécifique.

Graphique 1 : Statut socio-économique selon le décile de revenu équivalent



Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensualisé est inférieur à 1 251 €, on estime qu'il y a 14,6% de travailleurs. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 12,4% et 17,1% des personnes du premier décile sont des travailleurs. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

On y observe que les allocataires se situent principalement dans les premiers déciles. C'est en particulier le cas pour la catégorie des autres inactifs (qui reprend la plupart des usagers du CPAS) et des chômeurs. Ce n'est pas étonnant car quand on compare le montant des allocations en 2021 avec celui des limites des déciles (dans le tableau précédent), on constate qu'en l'absence d'autres revenus, un allocataire se retrouve inévitablement dans le premier décile. Par exemple, un isolé bénéficiant d'un RIS (revenu d'intégration sociale) percevait 1 004 € par mois⁶, ce qui est inférieur à la limite du premier décile qui s'élevait à 1 251 €. Une femme seule avec deux jeunes enfants, résidant en Wallonie, et bénéficiant du RIS peut compter sur un revenu mensuel de 1 770 €⁷, ce qui est aussi inférieur à la limite du premier décile pour cette composition de ménage, qui se situe à 2 002 €.

On remarque également que le nombre de travailleurs n'est pas négligeable dans les premiers déciles. En effet, tant dans le premier décile, que dans le deuxième décile, il y a plus de 10% de travailleurs. En Belgique, les travailleurs pauvres constituent donc une réalité qu'on ne peut pas ignorer. Nous reviendrons ultérieurement sur leurs caractéristiques.

Enfin, on observe que les deuxième, troisième et quatrième déciles comprennent beaucoup de pensionnés. Cela s'explique par le fait que les pensions sont relativement plus faibles que les salaires. Cependant, la majorité de ces pensionnés ne vivent pas dans une situation de pauvreté. Cela s'explique par le fait que le revenu équivalent ne prend pas en compte le patrimoine et son effet sur le niveau de vie, en particulier le fait de posséder sa résidence principale et de ne plus avoir d'emprunt hypothécaire à rembourser. Or, de nombreux pensionnés se trouvent dans cette situation. Ils ont des revenus plutôt faibles (dans les deuxième, troisième et quatrième déciles mais plus rarement dans

⁶ Montant à partir du 1^{er} juillet 2021, voir : <https://primabook.mi-is.be/fr/droit-lintegration-sociale/montants-ris>.

⁷ Ce montant est calculé en faisant l'hypothèse que les deux enfants ont moins de 6 ans et qu'ils sont nés avant 2020. On additionne le montant du RIS chef de ménage, et celui des allocations familiales (premier enfant, deuxième enfant, suppléments sociaux). Les montants sont issus du SPP-IS et de Famiwal.

le premier décile), mais comme ils ont beaucoup moins de dépenses liées à leur logement, leur revenu équivalent sous-estime leur niveau de vie.

3.3. LA PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

Une autre manière d'appréhender le niveau de vie des personnes peut se trouver dans l'analyse des privations. Actuellement, l'indicateur de privation le plus utilisé est celui de privation matérielle et sociale. Une personne est considérée comme en situation de privation matérielle et sociale si elle n'a pas les moyens financiers de se permettre au moins cinq des treize items suivants :

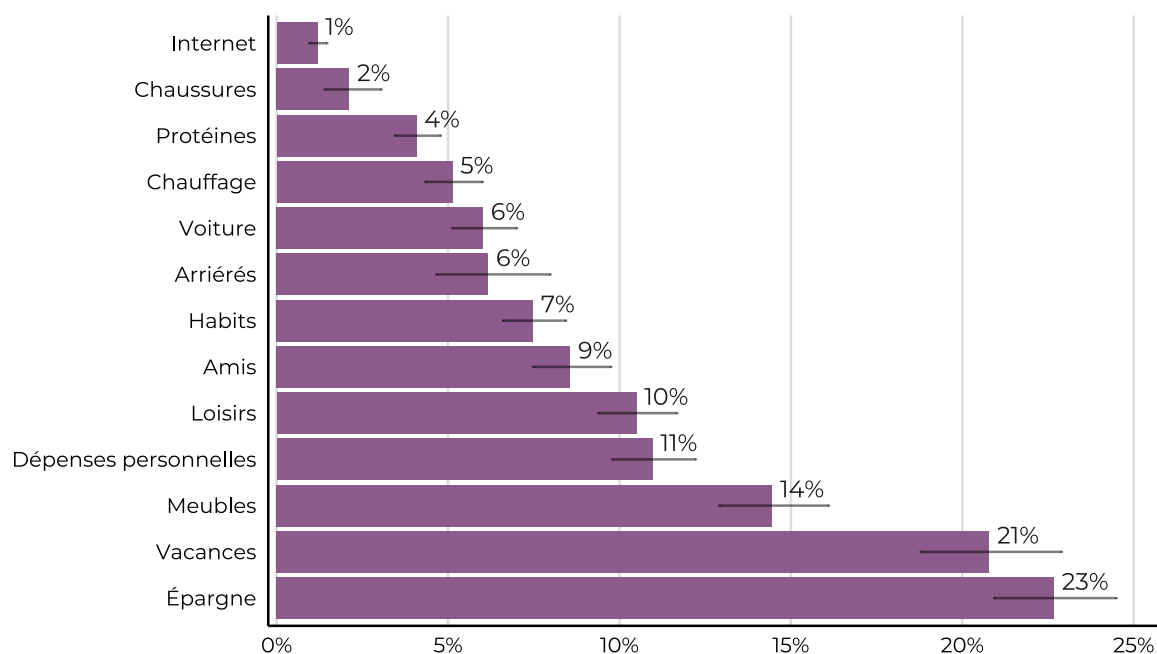
1. Payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement ou les crédits à la consommation ;
2. Chauffer correctement son logement ;
3. Avoir suffisamment d'épargne pour pouvoir faire face à une dépense inattendue d'environ 1 300 € ;
4. Manger des protéines tous les deux jours ;
5. Partir une semaine en vacances une fois par an (pas nécessairement à l'étranger) ;
6. Remplacer des meubles usés ou dégradés ;
7. Avoir une voiture ;
8. Avoir deux paires de chaussures ;
9. Remplacer les vêtements usés par des neufs ;
10. Se retrouver avec des amis pour dîner ou boire un verre une fois par mois ;
11. Participer régulièrement à des activités de loisir (sport, cinéma...) ;
12. Dépenser pour soi une petite somme d'argent chaque semaine ;
13. Avoir un accès personnel à internet chez soi.

Pour ces huit derniers critères, seuls ceux qui n'y ont pas accès pour des raisons explicitement financières sont comptabilisés. Les autres raisons (ce qui peut relever d'un choix, mais aussi d'une difficulté d'ordre non financier comme ne pas avoir la capacité physique de conduire une voiture ou disposer d'un permis de conduire) ne sont pas prises en compte pour mesurer la privation. Les sept premiers éléments sont mesurés au niveau du ménage, alors que les six derniers le sont au niveau individuel pour les personnes d'au moins 16 ans. Pour les plus jeunes, on impute l'accès à l'item à partir de la situation moyenne des adultes dans le ménage. En outre, pour qu'un enfant de moins de 16 ans soit considéré comme en privation, il faut, en plus du critère de cinq items sur treize, qu'il n'ait pas accès à trois items sur les sept mesurés au niveau du ménage.

En Belgique, en 2022, on estime qu'environ 9,5% de la population vivait dans une situation de privation matérielle et sociale. Comme on peut le voir dans le graphique 2, les items de privation ont une fréquence variée dans la population.

Comme pour les revenus, les différences de fréquence de privations s'observent dans les différentes régions. En moyenne, la population wallonne fait face à plus de privations que la population flamande, mais à (un peu) moins de privations que la population bruxelloise (cf. graphique 3).

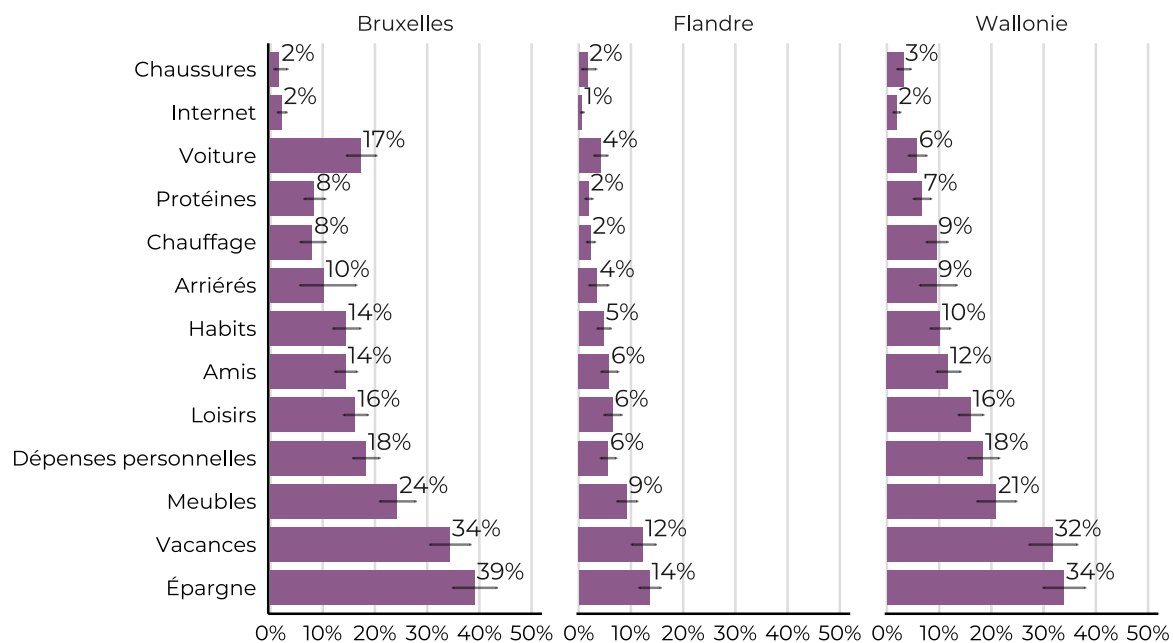
Graphique 2 : Fréquence des items de privation matérielle et sociale en Belgique



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, 5,1% des personnes vivent dans des ménages qui n'ont pas les moyens de chauffer correctement leur logement. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 4,3% et 6,0% des personnes vivent dans des ménages qui n'ont pas les moyens de chauffer correctement leur logement.

Graphique 3 : Fréquence des items de privation matérielle et sociale dans les régions



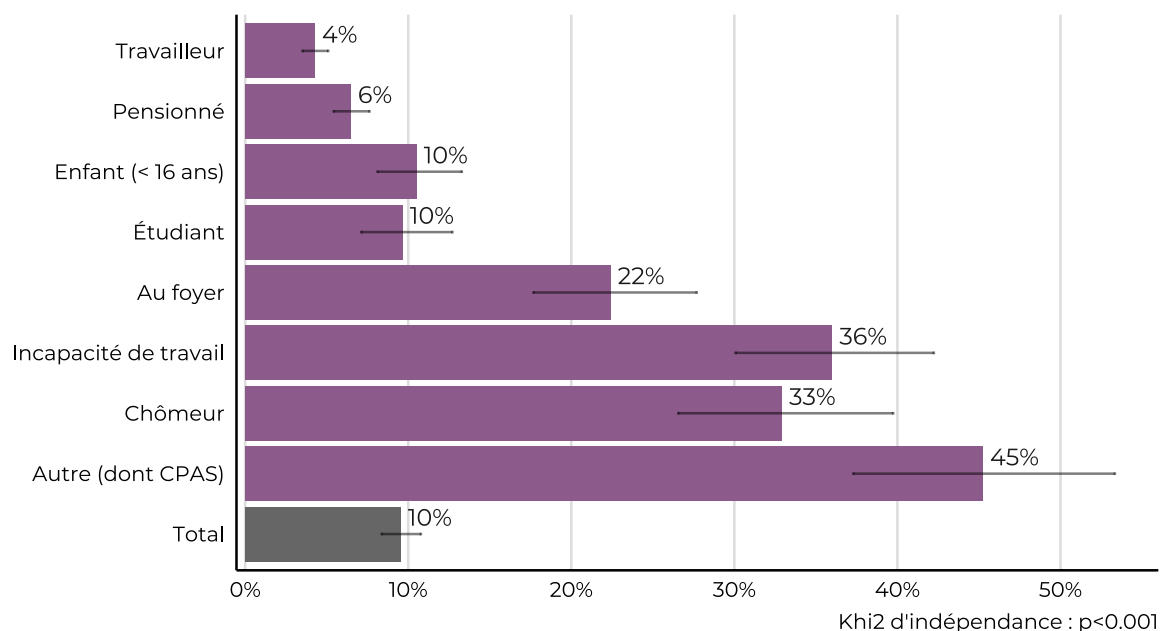
Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Wallonie, 9,5% des personnes vivent dans des ménages qui n'ont pas les moyens de chauffer correctement leur logement. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 7,6% et 11,6% des personnes vivent dans des ménages qui n'ont pas les moyens de chauffer correctement leur logement.

3.4. PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE ET STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Comme pour les déciles, on constate qu'il y a un lien entre privation et statut socio-économique. On peut ainsi observer dans le graphique 4 que les personnes en incapacité de travail, les chômeurs et les autres inactifs sont surreprésentés dans la population en situation de privation. À l'opposé, les travailleurs et les pensionnés y sont sous-représentés.

Graphique 4 : Taux de privation matérielle et sociale selon le statut socio-économique

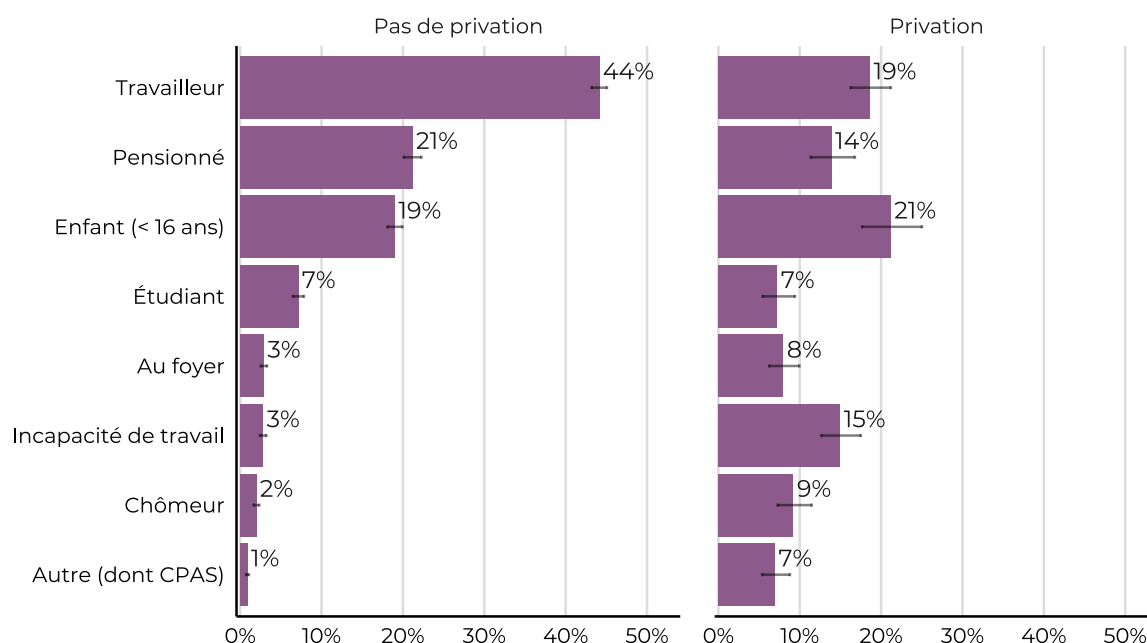


Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, 4,2% des travailleurs sont en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 3,5% et 5,1% des travailleurs sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Cependant, quand on croise les deux variables dans l'autre sens, on constate que les travailleurs constituent une part non négligeable de la population en situation de privation matérielle et sociale. En effet, comme on peut l'observer dans le graphique 5, près d'un cinquième de cette population occupe un emploi. Rappelons que les deux parties du graphique ne comprennent pas une population équivalente, puisqu'environ 9,5% de la population belge vit en situation de privation matérielle et sociale, alors que 90,5% est considérée comme non privée selon cet indicateur.

Graphique 5 : Statut socio-économique des personnes selon leur situation de privation matérielle et sociale



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

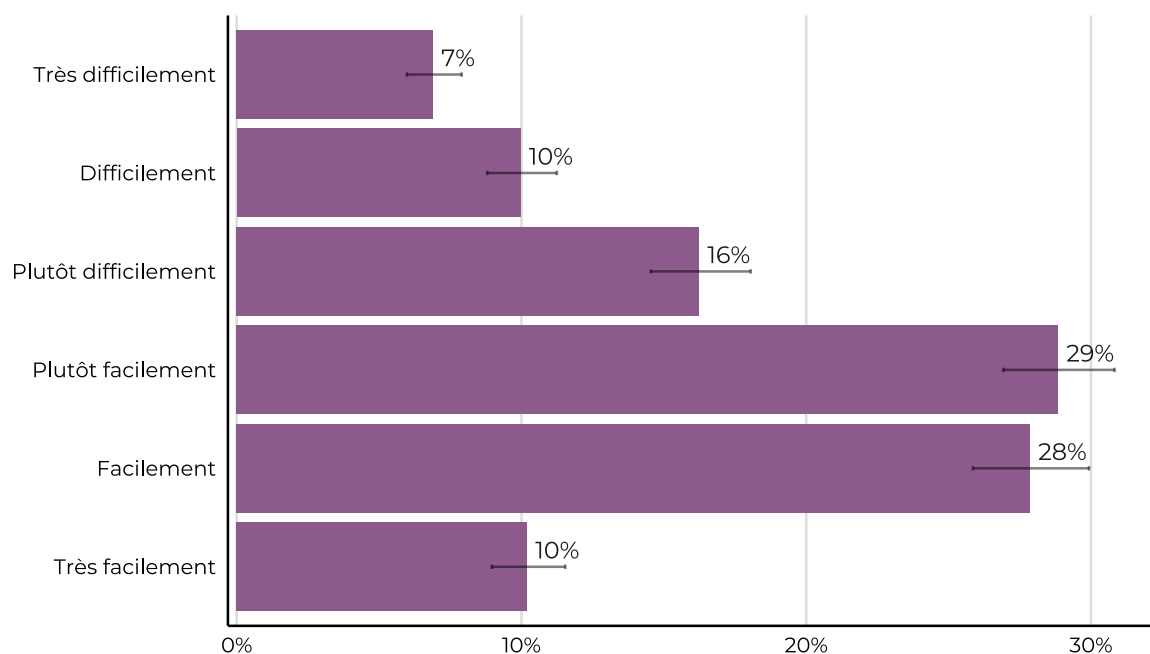
Note de lecture : En Belgique, 18,6% des personnes en situation de privation matérielle et sociale sont des travailleurs. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 16,3% et 21,2% des personnes en situation de privation matérielle et sociale sont des travailleurs.

3.5. LA CAPACITÉ À BOUCLER LE BUDGET

La troisième manière d'appréhender le niveau de vie provient d'un indicateur de pauvreté subjective. On demande aux ménages dans quelle mesure ils peuvent boucler leur budget : très facilement, facilement, plutôt facilement, plutôt difficilement, difficilement ou très difficilement. Si la majorité des personnes vivent dans des ménages qui déclarent boucler facilement ou plutôt facilement leur budget, une part non négligeable des personnes vivent dans des ménages qui déclarent avoir des difficultés à boucler leur budget (cf. graphique 6).

Ici aussi la fréquence des difficultés à boucler le budget varie selon les Régions : la Wallonie se retrouve dans une situation intermédiaire entre la Flandre (où les difficultés sont moins fréquentes) et Bruxelles (où elles sont plus fréquentes) (cf. graphique 7).

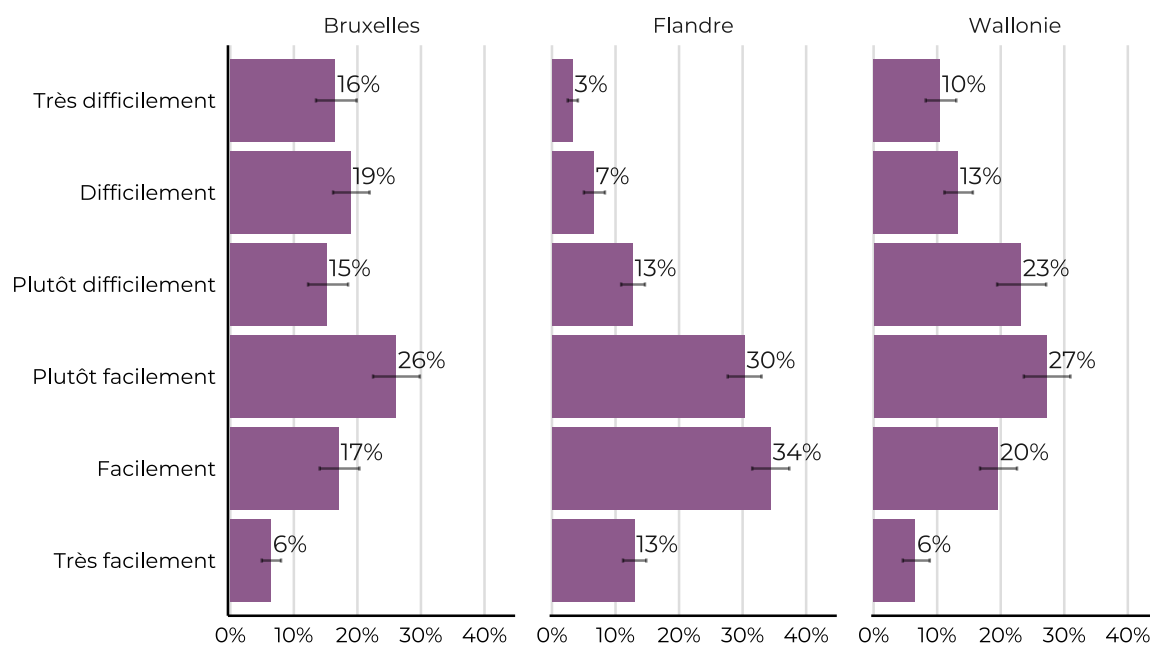
Graphique 6 : Capacité à boucler le budget en Belgique



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, 6,9% des personnes vivent dans des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 6,0% et 7,9% des personnes vivent dans des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget.

Graphique 7 : Capacité à boucler le budget dans les régions



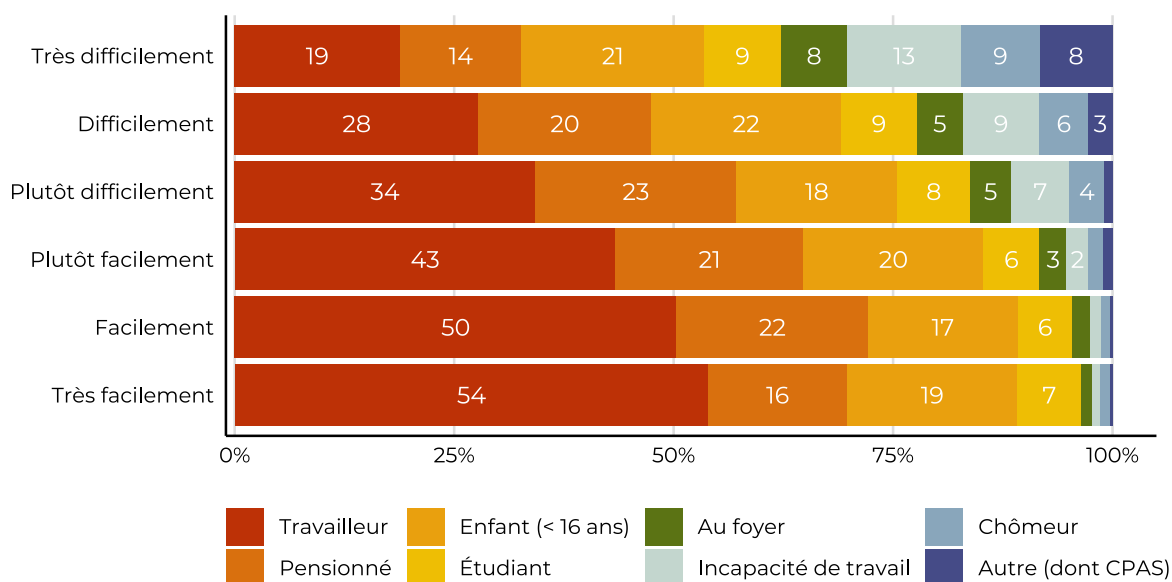
Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Wallonie, 10,4% des personnes vivent dans des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 8,2% et 13,0% des personnes vivent dans des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget.

3.6. CAPACITÉ À BOUCLER LE BUDGET ET STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Comme pour les deux autres indicateurs, on constate que l'indicateur de pauvreté subjective est lié avec le statut socio-économique. En effet, on constate dans le graphique 8 que les travailleurs sont sous-représentés parmi ceux qui déclarent boucler très difficilement ou difficilement leur budget. À l'opposé, les chômeurs, les autres inactifs et les personnes en incapacité de travail y sont surreprésentés. On notera que, comme pour les déciles des revenus, les situations des personnes en incapacité de travail semblent plus variées et moins précaires que celle des autres inactifs et des chômeurs. La situation des pensionnés semble différente, et probablement plus en phase avec leur niveau de vie : ils ont une distribution relativement uniforme et ne sont pas concentrés dans la partie haute du graphique. Enfin, comme pour les autres graphiques, même si les travailleurs sont sous-représentés parmi la population qui déclare avoir des difficultés, ils constituent une part non négligeable de cette population. En effet, environ une personne sur cinq appartenant à un ménage qui déclare *très difficilement* boucler son budget travaille et plus d'une personne sur quatre appartenant à un ménage qui déclare *difficilement* boucler son budget travaille.

Graphique 8 : Statut socio-économique selon la capacité à boucler le budget



Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les personnes vivant dans un ménage déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget, on estime qu'il y a 18,8% de travailleurs. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 16,0% et 21,9% des personnes vivant dans un ménage déclarant pouvoir très difficilement boucler son budget sont des travailleurs. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

3.7. LE CROISEMENT ENTRE LES TROIS INDICATEURS

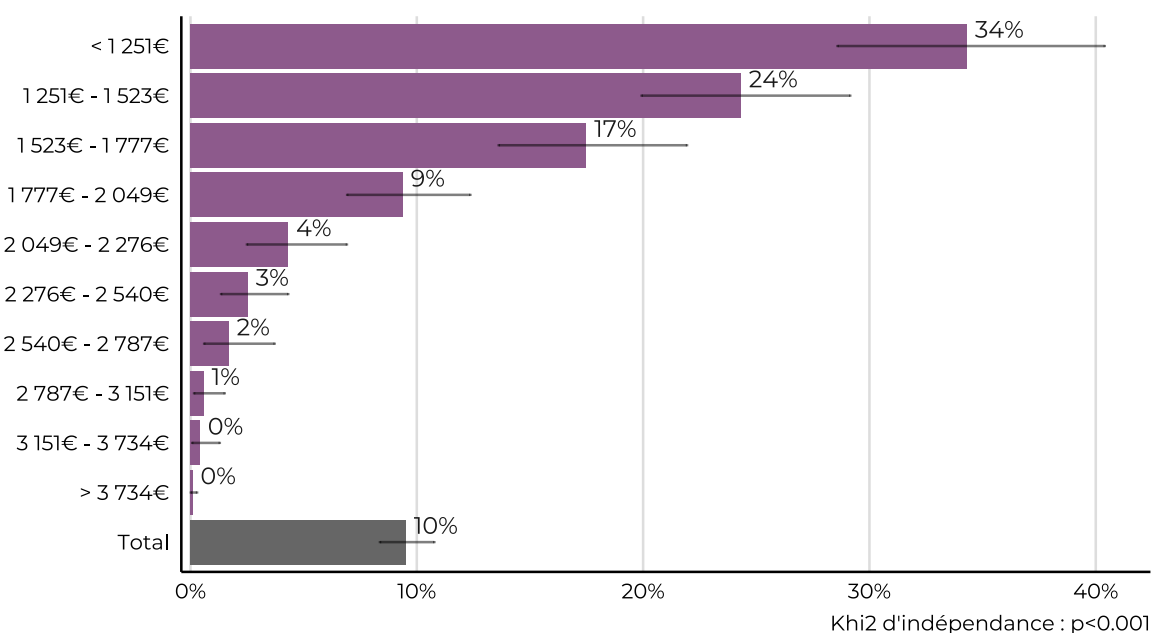
Le revenu équivalent, la privation matérielle et sociale et les difficultés à boucler le budget sont des indicateurs qui se recoupent largement. On peut le constater dans les trois graphiques ci-dessous. La privation matérielle et sociale touche plus fortement les personnes situées dans les premiers déciles de revenus équivalents. Les personnes situées dans les premiers déciles déclarent aussi plus fréquemment avoir des difficultés à boucler leur budget. Enfin, les personnes appartenant à des ménages déclarant avoir d'importantes difficultés à boucler leur budget font plus souvent face à une situation de privation matérielle et sociale.

On observe cependant que le lien entre la privation et la difficulté à boucler le budget est plus fort que les relations qu'entretiennent ces deux indicateurs avec le revenu équivalent. En effet, alors que 60% des personnes déclarant boucler leur budget très difficilement vivent une situation de privation matérielle et sociale, cette proportion n'est que de 35% pour les personnes situées dans le premier décile de revenu. Même si ce dernier comprend plus de personnes (10%) que les personnes déclarant très difficilement boucler leur budget (7% de la population), la différence est tellement importante qu'on ne peut pas la nier.

Ce décalage entre le revenu et les autres indicateurs peut être expliqué par le fait que les indicateurs de revenus ne prennent pas en compte d'autres éléments jouant un rôle important pour le niveau de vie des personnes, comme le patrimoine (posséder un logement), le surendettement, d'autres aides sociales (ex. logement social, tarif social, intervention majorée, aide ponctuelle du CPAS...) ou des besoins spécifiques (difficultés de santé, coût d'une crèche, etc.).

La corrélation importante entre l'indicateur de pauvreté subjective et les deux autres nous indique aussi qu'il ne s'agit pas d'un indicateur si « subjectif » que ce que l'on aurait pu penser. Cet indicateur mesure visiblement plus le niveau de vie des personnes que leurs attentes (qui peuvent fortement varier d'une classe sociale à l'autre).

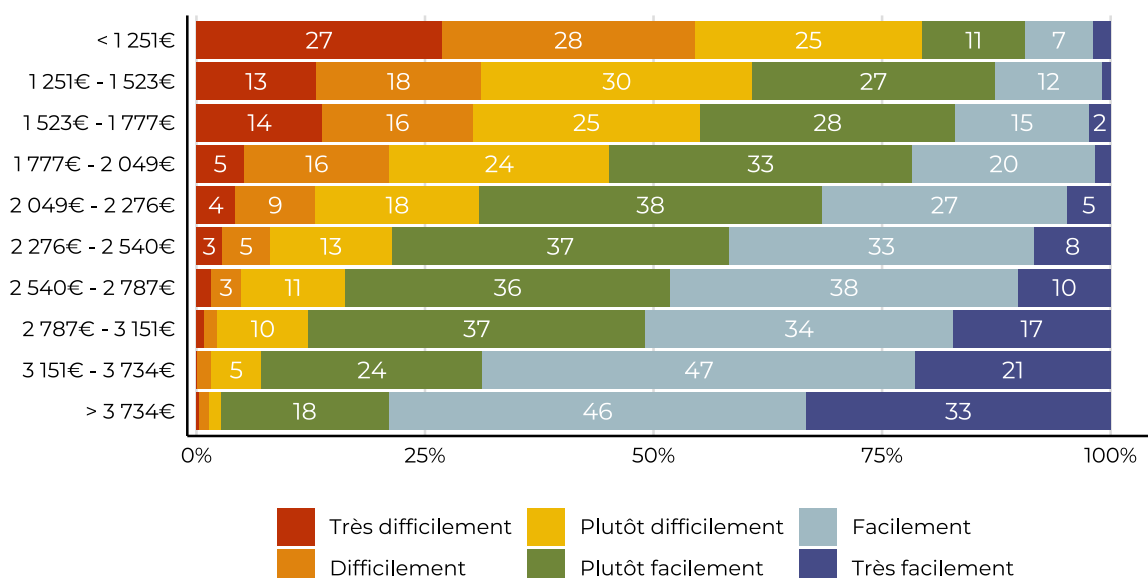
Graphique 9 : Taux de privation matérielle et sociale selon le décile de revenu équivalent



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensuel est inférieur à 1 251 €, on estime qu'il y a 34,3% de personnes en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 28,6% et 40,4% des personnes situées dans le premier décile de revenu équivalent sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 10 : Capacité à boucler le budget selon le décile de revenu équivalent

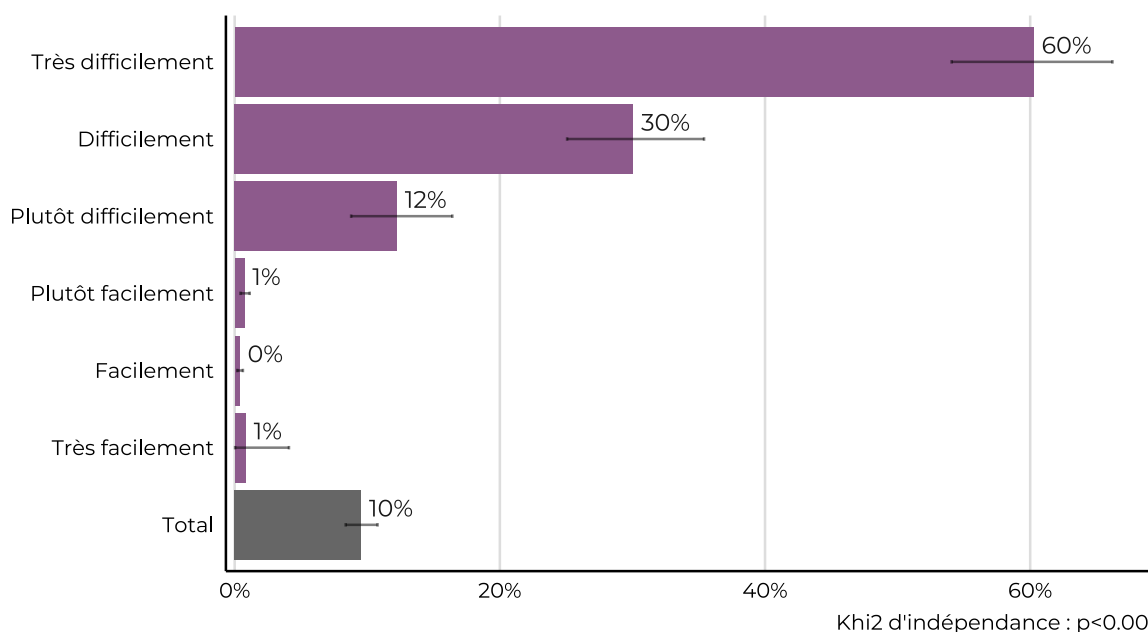


Khi2 d'indépendance : $p < 0,001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensuel est inférieur à 1 251 €, on estime qu'il y a 26,9% de personnes vivant dans un ménage déclarant pouvoir très difficilement boucler son budget. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 22,3% et 31,7% des personnes du premier décile déclarent pouvoir très difficilement boucler leur budget. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 11 : Taux de privation matérielle et sociale selon la capacité à boucler le budget



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les personnes vivant dans des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget, on estime qu'il y a 60,3% de personnes en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 54,0% et 66,2% des personnes vivant dans des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

3.8. CONCLUSIONS

Tout ceci nous amène à la double conclusion suivante. D'une part, le travail protège largement de la pauvreté. Quel que soit l'indicateur retenu, les allocataires sont plus fréquemment pauvres que les travailleurs. D'autre part, les travailleurs pauvres sont loin d'être une réalité marginale. En effet, quel que soit l'indicateur retenu, ils constituent une part non négligeable de la population « pauvre ».

En outre, la non-redondance des trois indicateurs les rend complémentaires. Il est dès lors nécessaire de les utiliser conjointement. C'est ce que nous allons faire maintenant en étudiant de manière plus approfondie le profil des travailleurs.

4. Focus sur les travailleurs « pauvres »

Cette partie se concentre sur les travailleurs. On y décrira la situation des travailleurs en fonction des trois variables de niveau de vie retenues : le décile de revenu équivalent, la privation matérielle et sociale et la capacité à boucler le budget. Les autres variables retenues concernent tant les caractéristiques de l'emploi occupé par les travailleurs - profession, diplôme reconnu, statut, régime de travail - que des caractéristiques plus larges de leur ménage - composition familiale, situation du conjoint, statut du logement occupé.

4.1. LA PROFESSION

Les trois graphiques ci-dessous décrivent la situation des travailleurs selon leur niveau de vie et leur profession. Les diverses professions sont regroupées selon la nomenclature ISCO⁸, en ne conservant que le niveau le plus agrégé.

Tableau 3 : Exemples de métiers selon la nomenclature ISCO

Catégorie professionnelle (ISCO)	Exemples de métiers
Militaires	Officier, soldat
Managers	Cadre supérieur de l'administration, directeur, manager
Professions intellectuelles	Ingénieur, pharmacien, enseignant, sage-femme, juriste, architecte
Professions intermédiaires	Technicien, agent d'assurance, infirmier, agent immobilier, superviseur
Employés administratifs	Secrétaire, guichetier, employé de bibliothèque
Personnels des services et vendeurs	Agent d'accueil, serveur, coiffeur, aide-soignant, gardien de prison
Agriculteurs	Agriculteur, exploitant forestier, pêcheur
Ouvriers qualifiés	Maçon, plombier, boulanger, mécanicien
Conducteurs d'installations	Ouvrier en usine, conducteur de poids-lourd, ouvrier de l'assemblage
Professions élémentaires	Manœuvre, aide de ménage, manutentionnaire, éboueur, aide de cuisine

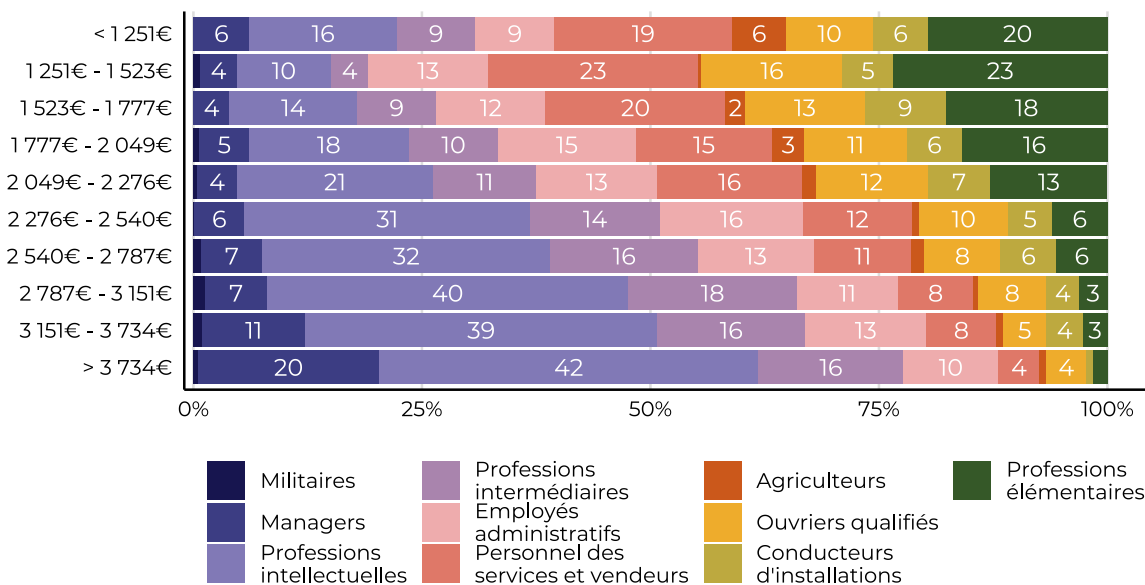
Sans grande surprise, on observe des différences importantes de professions entre les travailleurs « aisés » et les travailleurs « pauvres ». Les catégories reconnues comme moins « qualifiées », comme le personnel des services et vendeurs, les ouvriers qualifiés, les conducteurs d'installations et les professions élémentaires se retrouvent bien plus fréquemment parmi les travailleurs pauvres que les managers ou les professions intellectuelles. Bien que le lien ne soit pas total, il est très fort. À titre d'exemple, on notera que si plus de la moitié des travailleurs déclarant très difficilement ou difficilement pouvoir boucler leur budget appartiennent aux professions élémentaires, aux conducteurs d'installations, aux ouvriers qualifiés ou aux personnels des services et vendeurs, seuls 15% des travailleurs déclarant très facilement boucler leur budget appartiennent à l'une de ces professions.

On observe également une certaine spécificité du premier décile. Les managers et professions intellectuelles y sont plus nombreux que dans le deuxième décile et les ouvriers qualifiés et employés

⁸ ISCO (*International Standard classification of Occupations*), en français CITEP (Classification internationale type des professions) est une nomenclature permettant de classer les différents métiers développée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ici, nous regroupons les travailleurs dans les dix catégories les moins détaillées. Plus d'informations sur cette classification se trouvent sur les sites web de l'OIT et de Statbel.

administratifs y sont relativement peu fréquents. Nous y reviendrons, mais cela est probablement lié à la définition et à la mesure du revenu.

Graphique 12 : Profession des travailleurs selon le décile de revenu équivalent

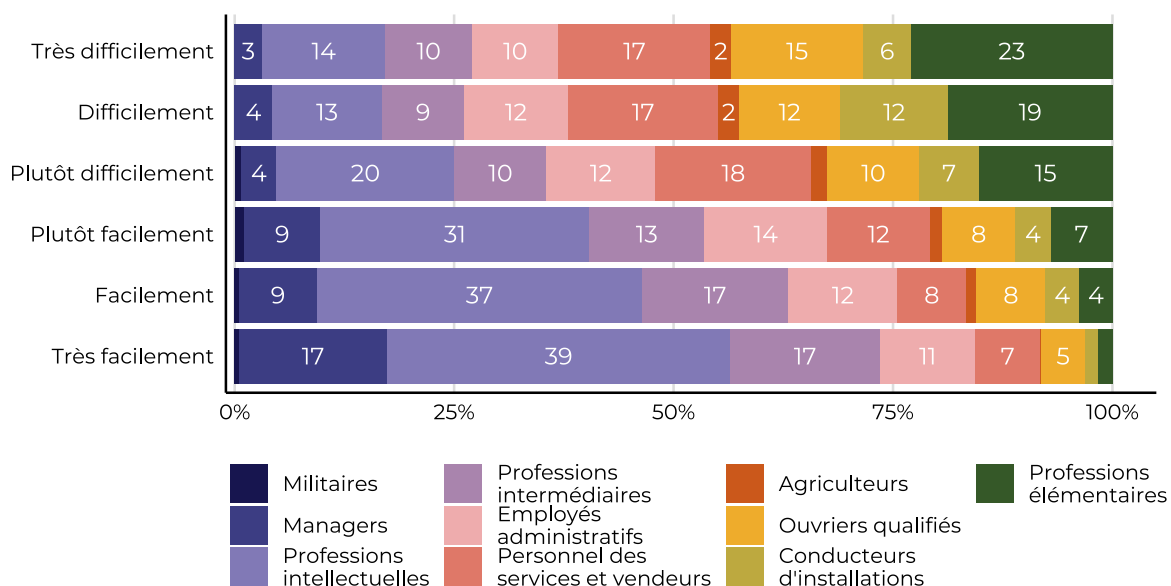


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensualisé est inférieur à 1 251 €, on estime que 6,1% de ceux qui occupent un emploi ont une profession dans la catégorie des managers. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 3,0% et 11,0% des personnes du premier décile de revenu équivalent qui travaillent ont une profession de la catégorie des managers. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 13 : Profession des travailleurs selon la capacité à boucler le budget

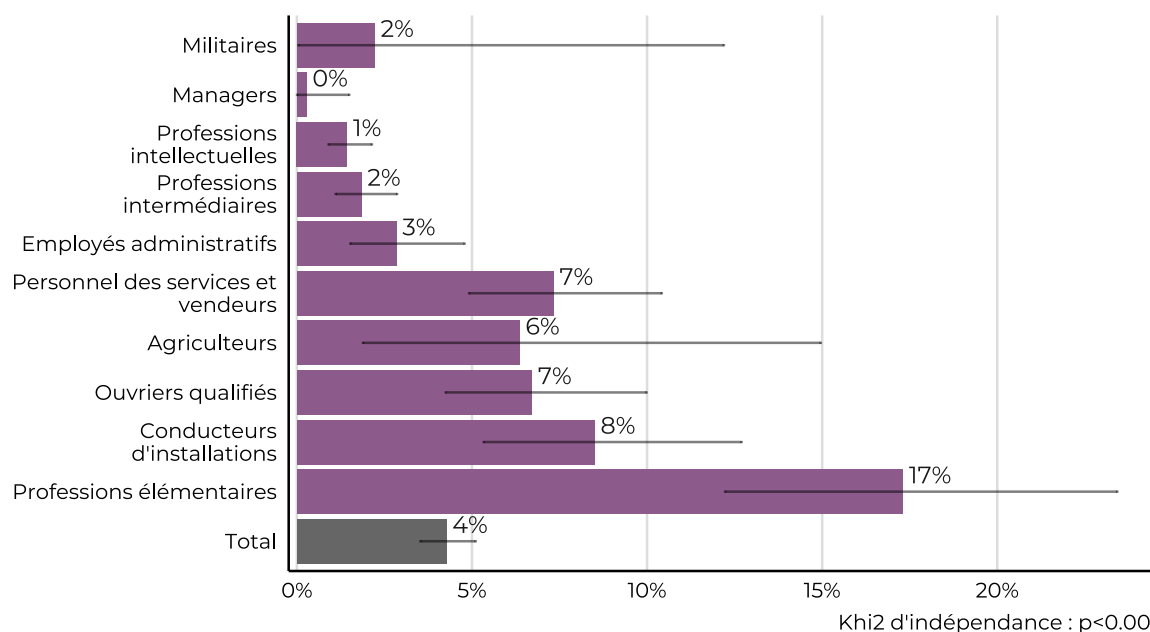


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les personnes qui appartiennent à des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget, on estime que 3,1% de ceux qui occupent un emploi ont une profession dans la catégorie des managers. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 0,9% et 7,4% des personnes dont le ménage déclare pouvoir très difficilement boucler leur budget qui travaillent ont une profession de la catégorie des managers. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 14 : Taux de privation matérielle et sociale selon la profession des travailleurs



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, 17,3% des travailleurs de la catégorie des professions élémentaires sont en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 12,2% et 23,4% des travailleurs de la catégorie des professions élémentaires sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

4.2. LE DIPLÔME

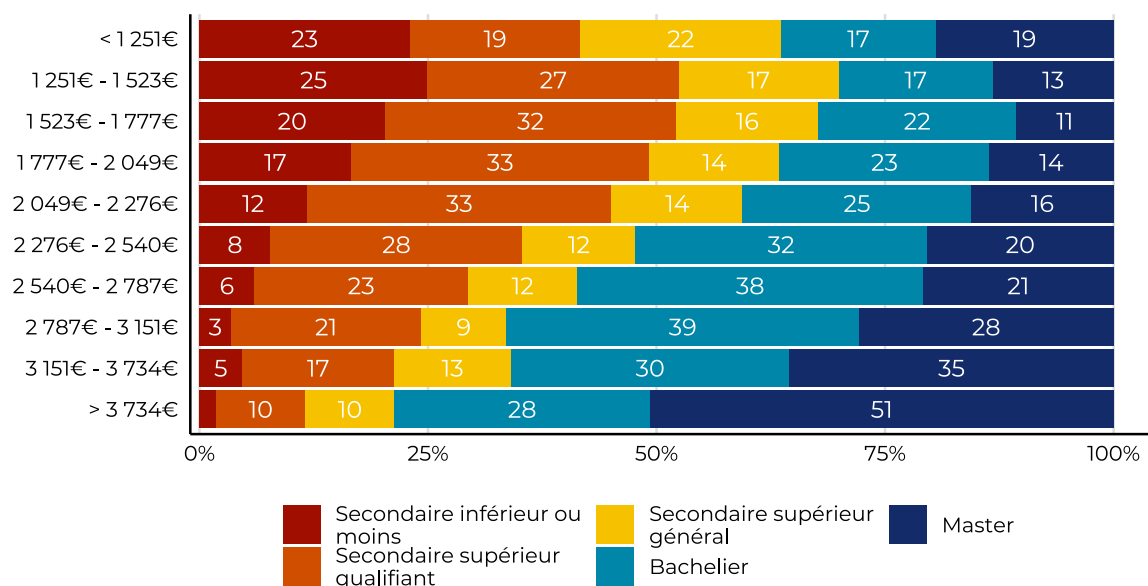
Les trois graphiques permettent de détailler les travailleurs selon leur niveau de vie et le plus haut diplôme qu'ils ont obtenu. Les diplômes sont classés en cinq catégories :

1. Secondaire inférieur ou moins : pas de diplôme, primaire ou secondaire inférieur ;
2. Secondaire supérieur qualifiant : secondaire supérieur technique, artistique ou professionnel ;
3. Secondaire supérieur général ;
4. Bachelier : bachelier, graduat, etc. ;
5. Master : master, licence, doctorat, etc.

On y observe des résultats proches de ceux des graphiques précédents. Les travailleurs fortement diplômés bénéficient de revenus élevés, éprouvent peu de difficultés à boucler leur budget et sont rarement confrontés à la privation matérielle et sociale. À l'opposé, les travailleurs peu diplômés sont plus fréquemment confrontés à la pauvreté, quel que soit l'indicateur pris en compte.

Comme précédemment, on observe aussi une certaine spécificité du premier décile. Les diplômés de l'enseignement supérieur de type long y sont relativement un peu plus nombreux que dans les deuxième, troisième, quatrième et cinquième déciles. Nous y reviendrons, mais cela est probablement lié à la définition et à la mesure du revenu.

Graphique 15 : Diplôme des travailleurs selon le décile revenu équivalent

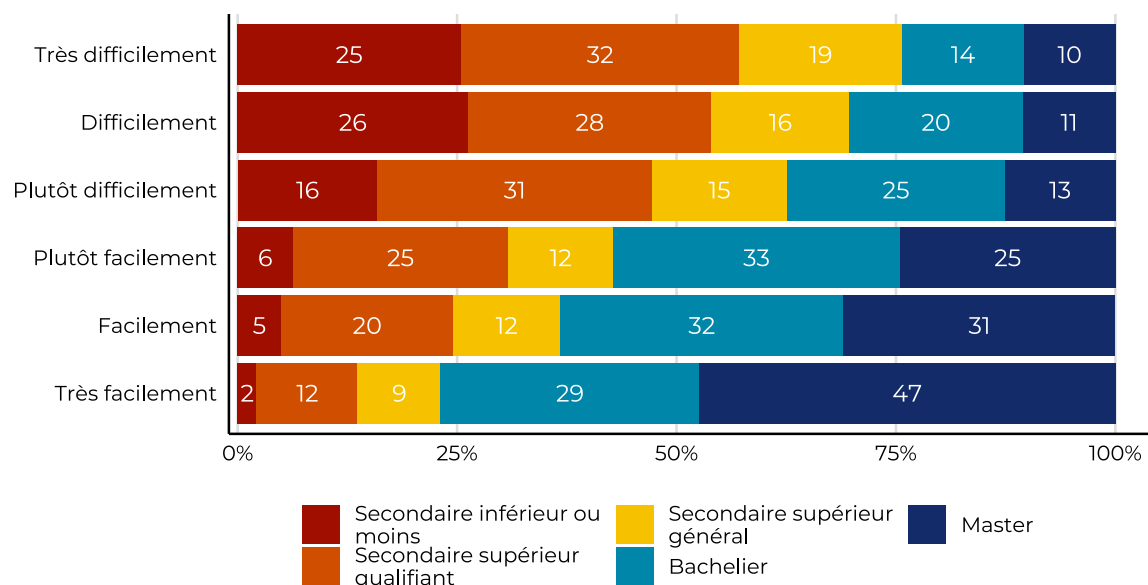


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensuel est inférieur à 1 251 €, on estime que 23,0% de ceux qui occupent un emploi n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 15,9% et 31,5% des personnes du premier décile de revenu équivalent qui travaillent n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 16 : Diplôme des travailleurs selon la capacité à boucler le budget

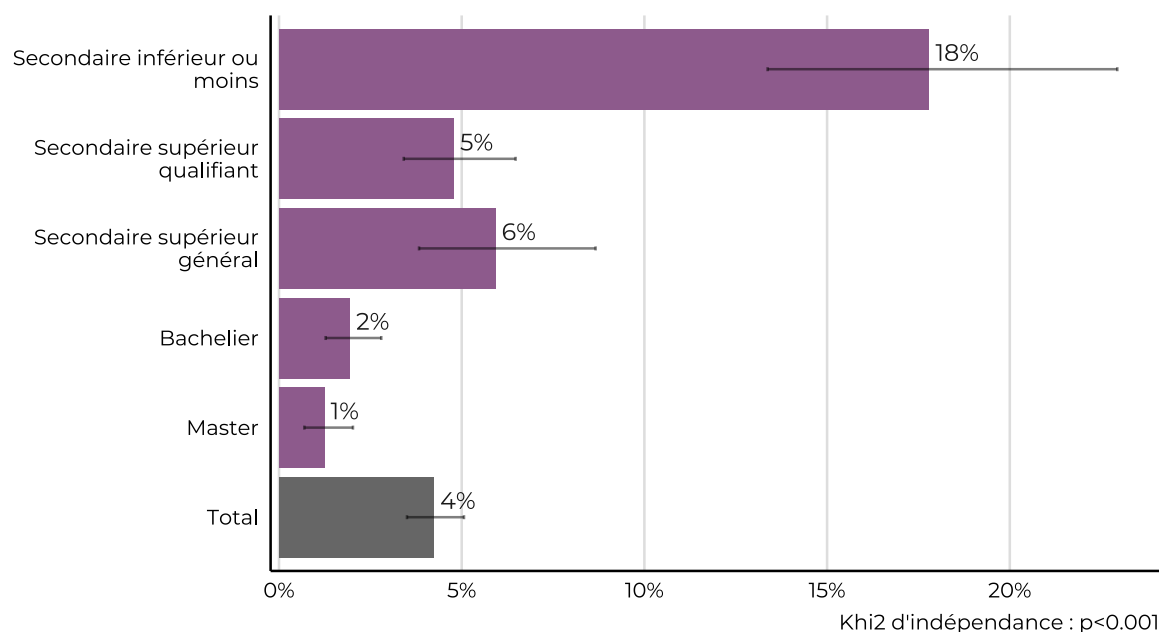


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les personnes qui appartiennent à des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget, on estime que 25,4% de ceux qui occupent un emploi n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 18,9% et 32,8% des personnes dont le ménage déclare pouvoir très difficilement boucler son budget qui travaillent n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 17 : Taux de privation matérielle et sociale selon le diplôme des travailleurs



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, 17,8% des travailleurs qui n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur sont en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 13,4% et 22,9% des travailleurs qui n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

4.3. LE TYPE D'EMPLOI

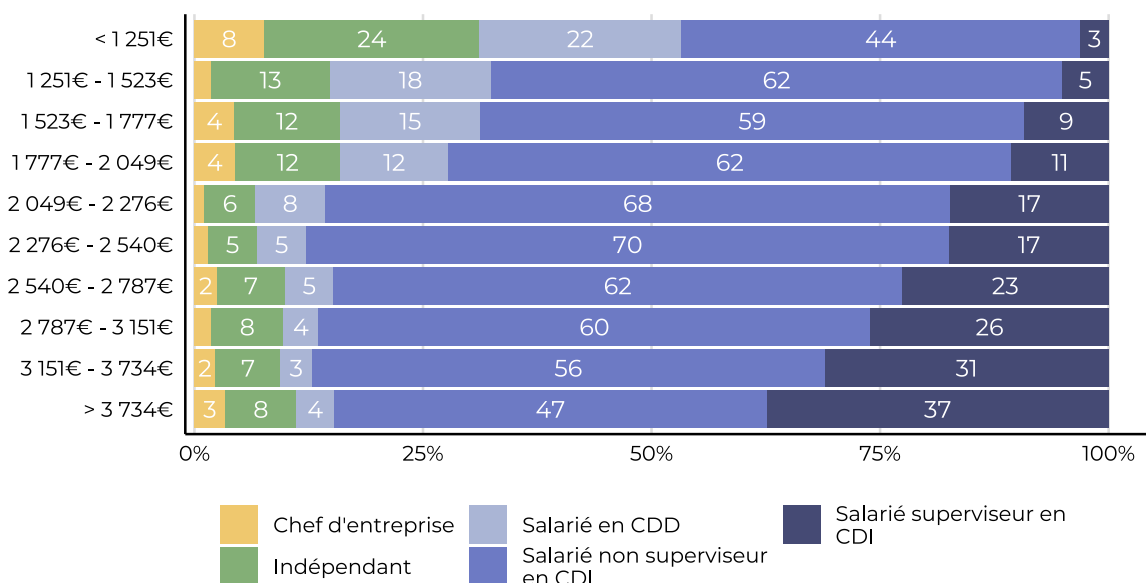
Nous avons regroupé les travailleurs en cinq catégories selon le statut de leur emploi :

1. Les chefs d'entreprise comprennent les travailleurs qui ont un statut d'indépendant et qui emploient des salariés ;
2. Les indépendants comprennent les indépendants qui n'ont pas de salariés et les aidants. Ces derniers étant très peu nombreux, il n'est pas pertinent de les isoler dans une catégorie spécifique ;
3. Les salariés à contrat à durée limitée : CDD, intérimaire, etc. ;
4. Les salariés à contrat à durée indéterminée (y compris les fonctionnaires statutaires) qui ne supervisent pas d'autres travailleurs ;
5. Les salariés à contrat à durée indéterminée (y compris les fonctionnaires statutaires) qui supervisent d'autres travailleurs. Par exemple, un cadre, un contremaître, un chef d'équipe.

Le critère de la supervision n'a pas été retenu pour les salariés sous contrat à durée limitée, car parmi ces derniers il y en a très peu qui exercent une autorité sur d'autres travailleurs.

On observe un lien assez fort entre le statut d'emploi et le niveau de vie. Les salariés occupant une position de supervision sont clairement avantagés : ils ne constituent que 3% des travailleurs situés dans le premier décile de revenu mais 37% des travailleurs situés dans le 10^e décile. À l'opposé, les salariés sous contrat « précaire » occupent des positions plus désavantagées : ils représentent 22% des travailleurs dans le premier décile de revenu, mais seulement 4% des travailleurs dans le 10^e décile de revenu. Les salariés sous contrat à durée déterminée mais non superviseur se situent dans une situation intermédiaire. Cependant, comme il s'agit d'un groupe relativement important, ils comprennent très certainement des profils très variés allant de l'ouvrier peu qualifié à l'expert très reconnu.

Graphique 18 : Statut de l'emploi occupé selon le décile de revenu équivalent

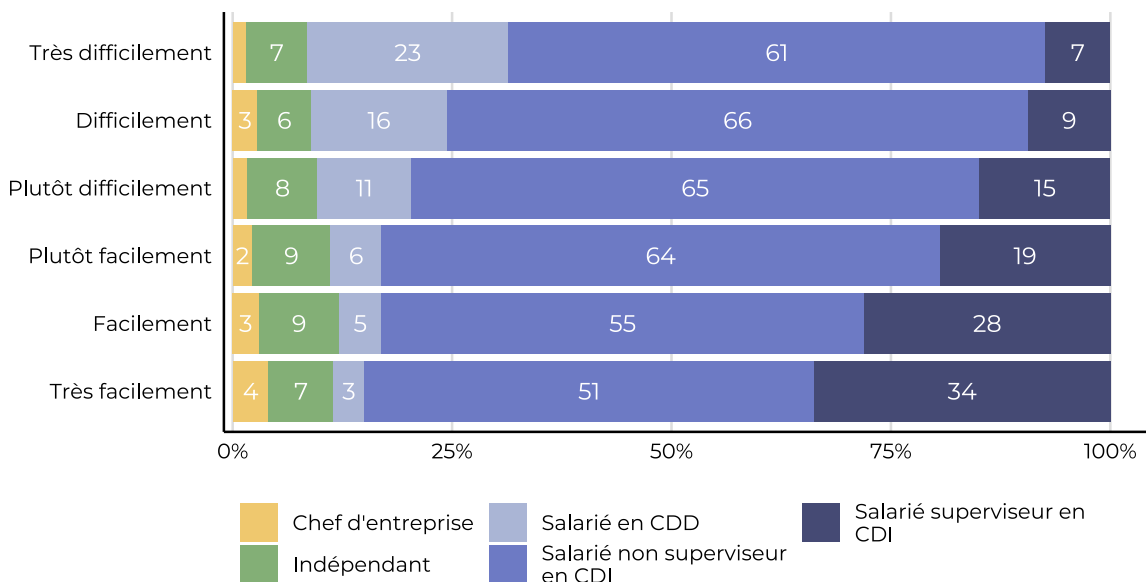


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensuel est inférieur à 1 251 €, on estime que 22,0% de ceux qui occupent un emploi sont des salariés à contrat à durée limitée (CDD, intérim...). Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 16,0% et 29,0% des personnes du premier décile de revenu équivalent qui travaillent sont des salariés à contrat à durée limitée. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 19 : Statut de l'emploi occupé selon la capacité à boucler le budget

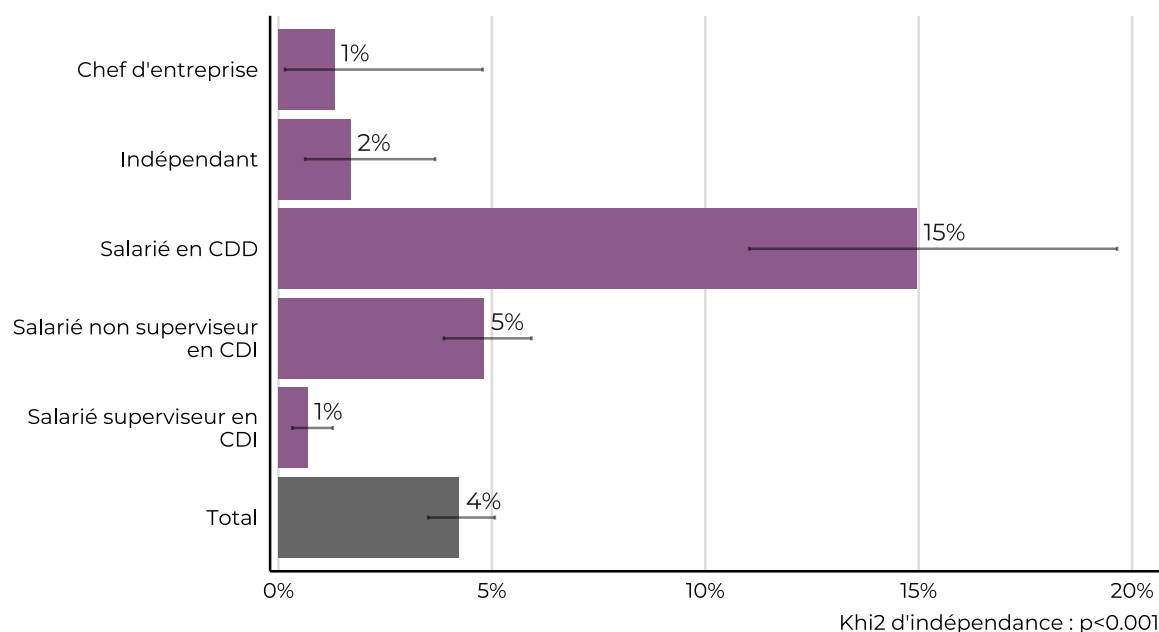


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les personnes qui appartiennent à des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget, on estime que 6,9% de ceux qui occupent un emploi sont des indépendants (sans salariés). Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 3,6% et 11,8% des personnes dont le ménage déclare pouvoir très difficilement boucler son budget qui travaillent sont des indépendants (sans salariés). La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 20 : Taux de privation matérielle et sociale selon le statut de l'emploi occupé



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, 15,0% des salariés sous contrat à durée limitée (CDD, intérim...) sont en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 11,0% et 19,6% des salariés sous contrat à durée limitée sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

On doit aussi mentionner un effet particulier : la part des indépendants et des chefs d'entreprise dans le premier décile est très élevée. Elle s'approche de 24% pour les premiers et de 8% pour les seconds. C'est particulièrement élevé, d'autant plus qu'on ne retrouve pas une tendance similaire pour les autres indicateurs. Les indépendants et les chefs d'entreprise sont sous-représentés parmi les travailleurs en situation de privation matérielle et sociale et le lien entre pauvreté subjective et ces deux statuts est ténu et va plutôt dans l'autre sens (les indépendants et les chefs d'entreprise auraient relativement plus de facilité que de difficultés à boucler leur budget).

Cette particularité du premier décile pourrait s'expliquer par les limites de l'utilisation du revenu pour mesurer le niveau de vie des indépendants. Même si dans l'enquête SILC, leur revenu est mesuré à l'aide d'un questionnaire et non de données administratives pas toujours fiables pour cette population, cela n'est pas exempt de biais. À titre d'exemple, on peut citer : pour les indépendants en société, seuls leurs revenus personnels et non ceux de leur société sont pris en compte, beaucoup de frais et d'investissement peuvent réduire à néant le revenu (ou même plonger dans le négatif), sans que ce soit un problème du point de vue du niveau de vie, certains biens utilisés par le ménage peuvent être au nom d'une société (ex. voiture, logement, etc.), le travail au noir peut aussi ne pas être déclaré à l'enquêteur.

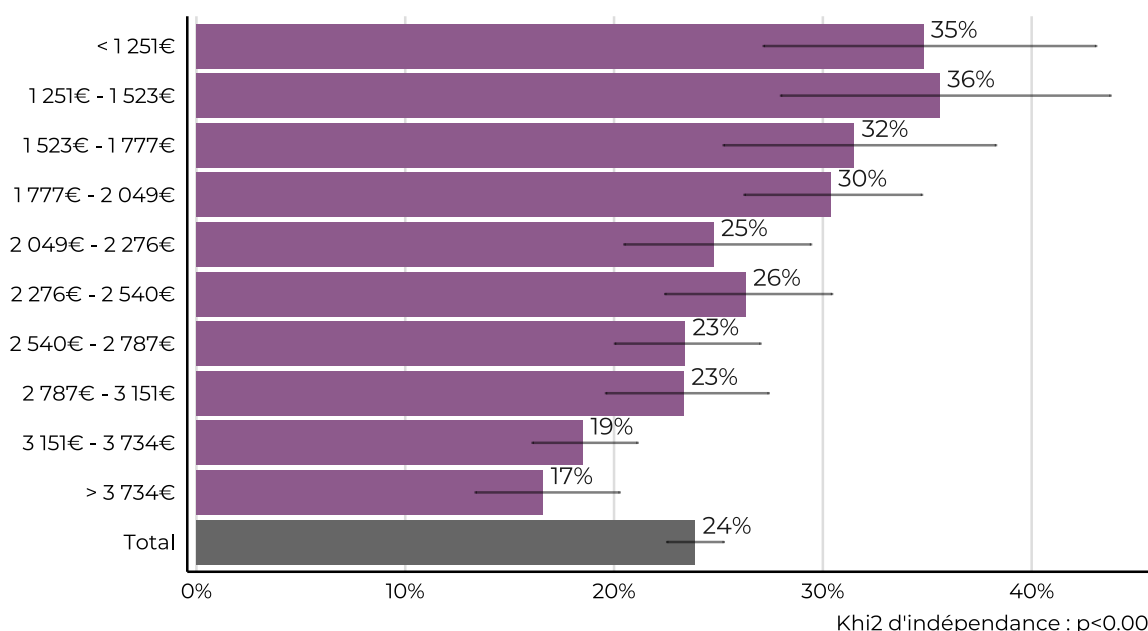
Cela nous rappelle qu'il peut y avoir des différences importantes entre le revenu et le niveau de vie. C'est le cas ici pour les indépendants. Nous avons vu que c'était aussi le cas pour les propriétaires de leur logement sans emprunt hypothécaire (souvent pensionnés). Cela peut aussi être le cas pour d'autres profils : locataire de logement social, personne surendettée, personne ayant des frais importants pour des raisons particulières (crèches, déplacements, etc.).

4.4. LE TEMPS PARTIEL

Les trois graphiques ci-dessous ventilent les trois variables de niveau de vie selon le fait que le travailleur déclare travailler ou non à temps partiel. Cette question est posée à tous les travailleurs, y compris aux indépendants. Pour les travailleurs qui cumulent plusieurs emplois, la question concerne l'emploi qu'ils considèrent comme principal. Il s'agit aussi d'une question subjective, les personnes répondant de manière binaire (temps plein ou temps partiel) et non en fonction des heures prestées habituellement.

On observe un certain lien entre le temps partiel et la situation de pauvreté. Les travailleurs pauvres travaillent plus fréquemment à temps partiel que les travailleurs aisés. Cependant ce lien est loin d'être total. Même parmi les travailleurs très aisés (par exemple, dans les derniers déciles ou qui déclarent pouvoir très facilement boucler leur budget), la part de travailleurs à temps partiel est loin d'être anecdotique. À l'opposé, même parmi les travailleurs les plus pauvres (premiers déciles de revenu, travailleurs déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget ou en situation de privation matérielle et sociale), la majorité travaille à temps plein. On peut supposer que des explications ayant trait au genre (et en particulier à la division sexuelle du travail au sein des couples) jouent un rôle sur le temps partiel, et ce dans tous les déciles de revenus et niveaux de vie.

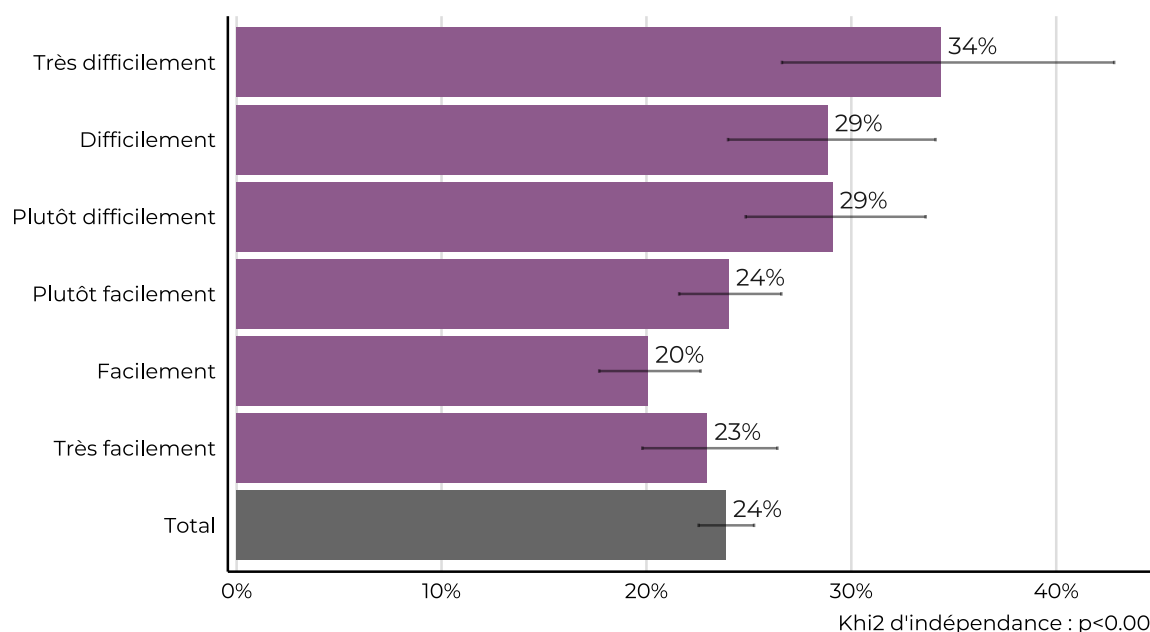
Graphique 21 : Part de travailleurs à temps partiels selon le décile de revenu équivalent



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensualisé est inférieur à 1 251 €, on estime que 34,8% de ceux qui occupent un emploi travaillent à temps partiel. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 27,2% et 43,1% des personnes du premier décile de revenu équivalent qui travaillent ont un emploi à temps partiel. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

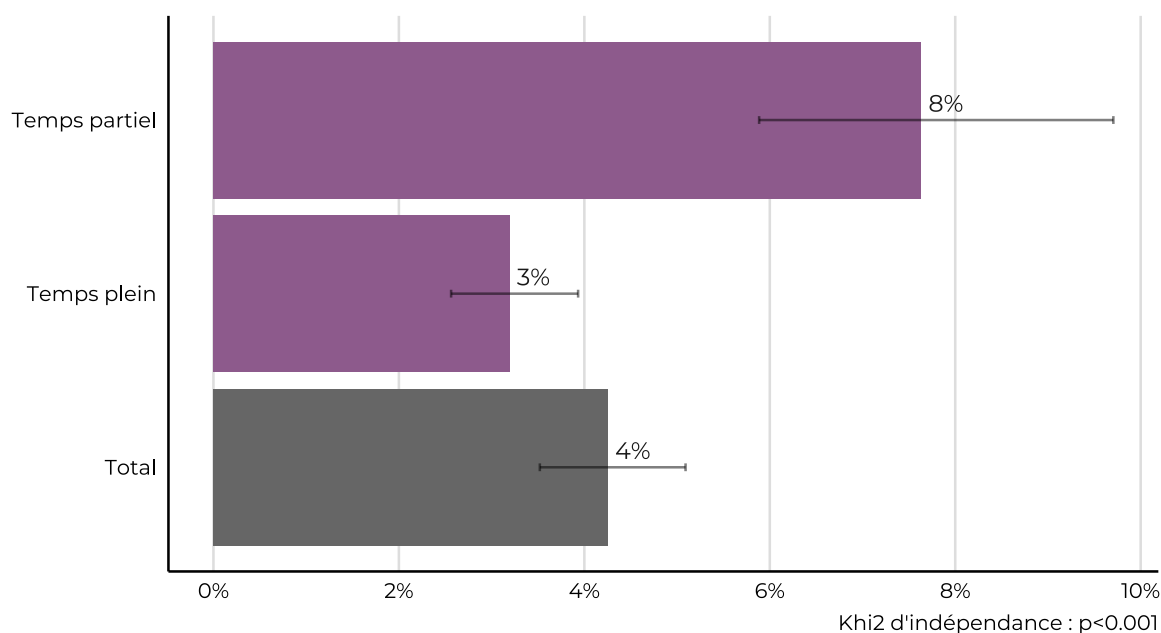
Graphique 22 : Part de travailleurs à temps partiels selon la capacité à boucler le budget



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les personnes qui appartiennent à des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget, on estime que 34,4% de ceux qui occupent un emploi travaillent à temps partiel. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 26,6% et 42,8% des personnes dont le ménage déclare pouvoir très difficilement boucler leur budget qui travaillent ont un emploi à temps partiel. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 23 : Taux de privation matérielle et sociale selon le régime de travail



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

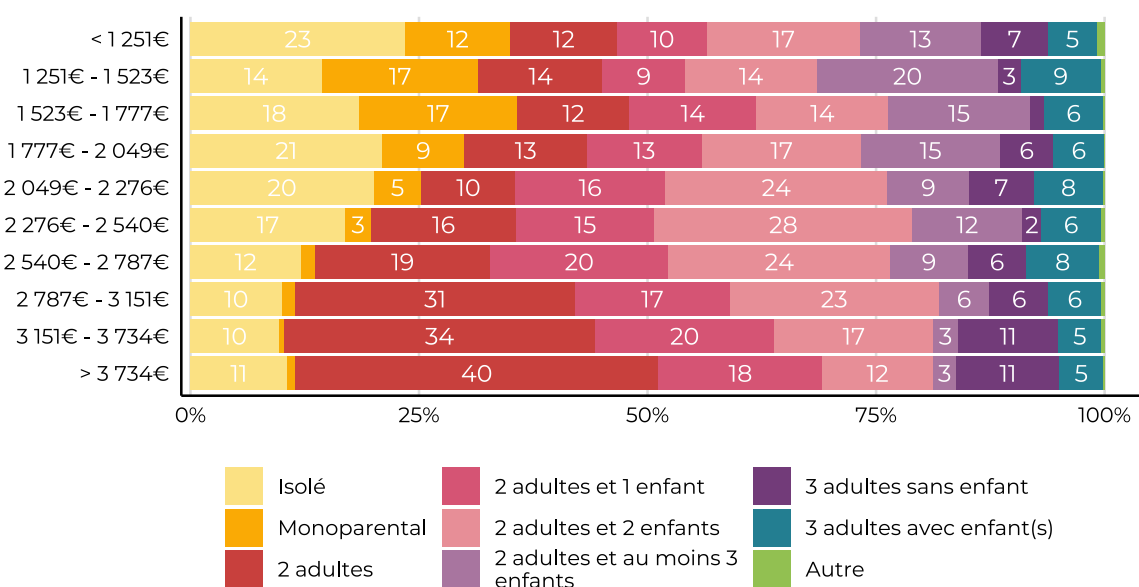
Note de lecture : En Belgique, 7,6% des travailleurs à temps partiel sont en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 5,9% et 9,7% des travailleurs à temps partiel sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

4.5. LE TYPE DE MÉNAGE

Le type de ménage est construit sur la base du nombre d'adultes et d'enfants dépendants. Toute personne de 25 ans et plus est classée comme adulte. Toute personne de moins de 18 ans est classée comme enfant. Celles entre 18 et 24 ans sont classées comme adultes si elles ne font pas partie du même ménage que leurs parents ou si elles sont considérées comme actives sur le marché du travail, c'est-à-dire ayant un emploi ou en recherche d'emploi. Si elles sont inactives et habitent avec au moins un de leurs parents, elles sont considérées comme des enfants.

On observe que les travailleurs pauvres appartiennent bien plus souvent aux ménages monoparentaux, aux isolés et aux familles nombreuses. C'est particulièrement marqué pour les monoparentaux, qui sont très peu présents chez les travailleurs aisés. À l'opposé, les couples sans enfant appartiennent bien plus souvent aux travailleurs aisés. La situation des couples avec un ou deux enfants est moins marquée.

Graphique 24 : Type de ménage du travailleur selon le décile de revenu équivalent

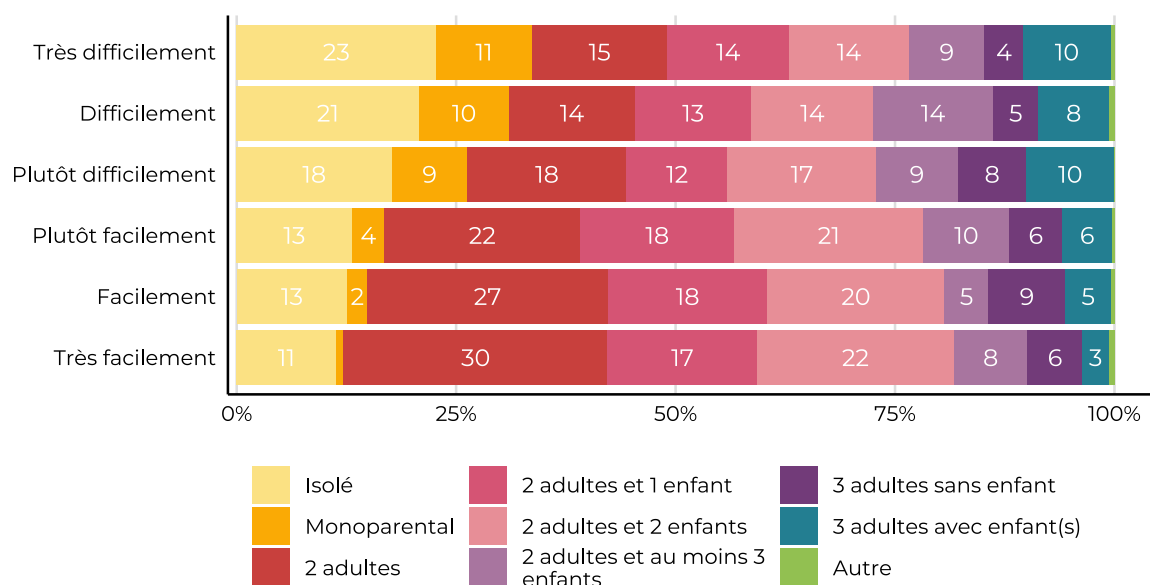


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensuel est inférieur à 1 251 €, on estime que 23,5% de ceux qui occupent un emploi sont des isolés. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 16,1% et 32,2% des personnes du premier décile de revenu équivalent qui travaillent sont des isolés. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 25 : Type de ménage du travailleur selon la capacité à boucler le budget

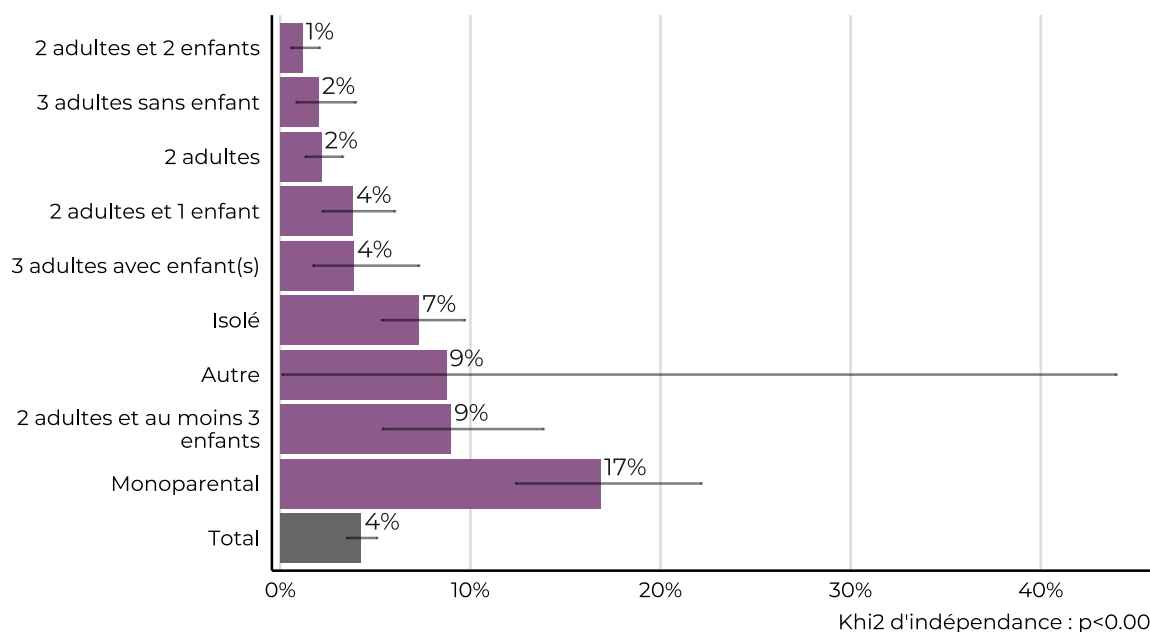


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS.

Note de lecture : En Belgique, parmi les personnes qui appartiennent à des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget, on estime que 22,7% de ceux qui occupent un emploi sont des isolés. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 15,3% et 31,7% des personnes dont le ménage déclare pouvoir très difficilement boucler leur budget qui travaillent sont des isolés. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millièm de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 26 : Taux de privation matérielle et sociale selon le type de ménage du travailleur



Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

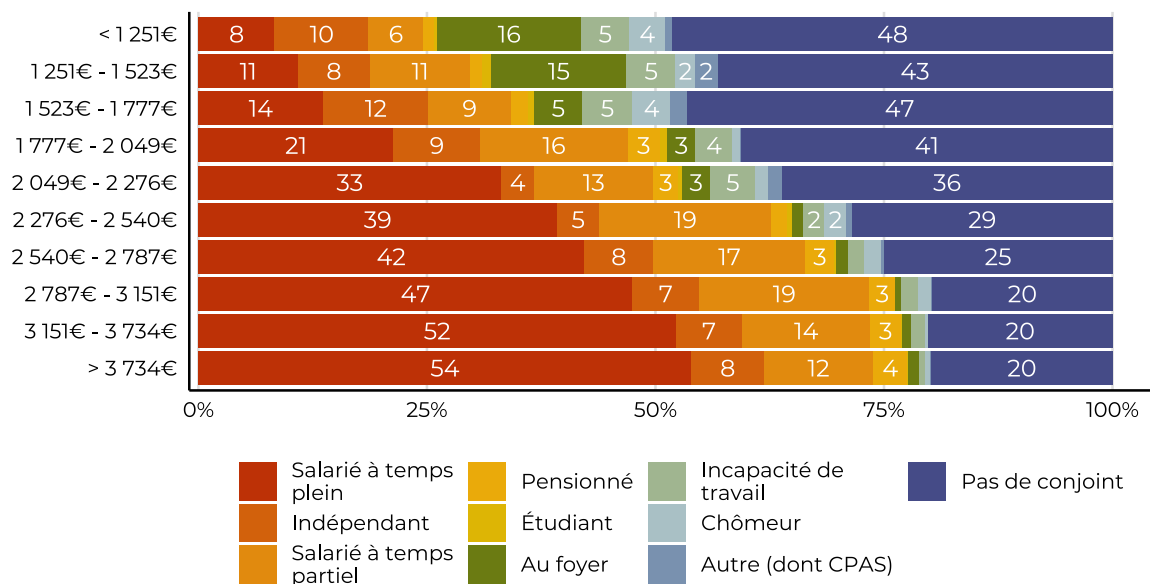
Source : SILC 2022, calculs IWEPS.

Note de lecture : En Belgique, 16,9% des travailleurs monoparentaux sont en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 12,4% et 22,1% des travailleurs monoparentaux sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millièm de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

4.6. LE STATUT SOCIOPROFESSIONNEL DU CONJOINT

Les graphiques ci-dessous détaillent la situation des travailleurs selon le statut socio-économique de leur conjoint. Parmi les conjoints qui travaillent, nous avons distingué les salariés des indépendants et nous avons créé une catégorie spécifique pour les personnes sans conjoint. Précisons que seuls les conjoints qui vivent avec leur partenaire sont pris en compte.

Graphique 27 : Statut socio-économique du conjoint du travailleur selon le décile de revenu équivalent

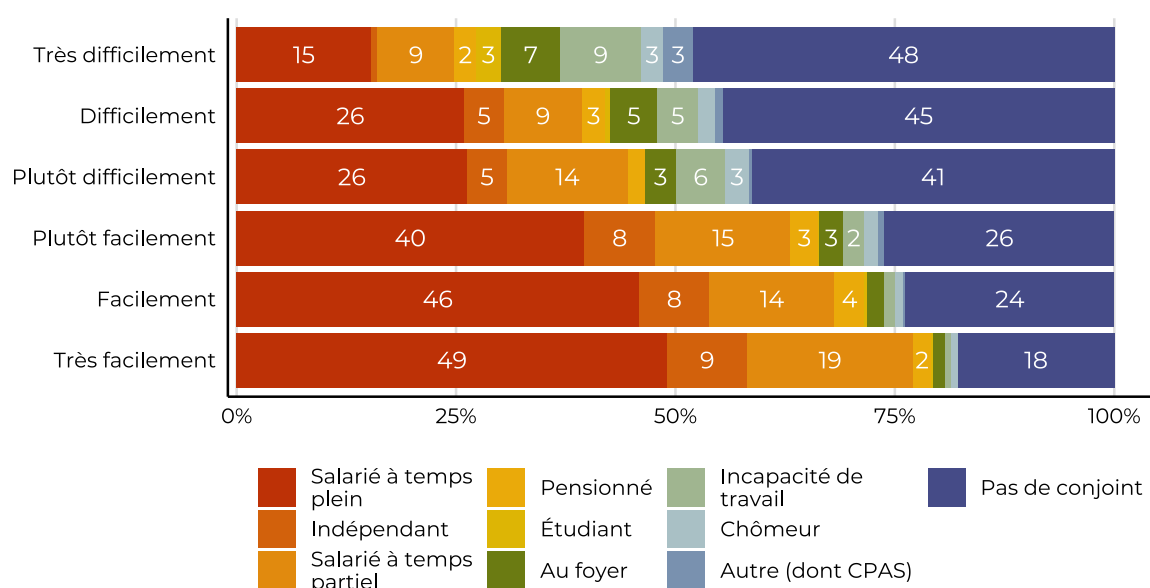


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensualisé est inférieur à 1 251 €, on estime que 15,8% de ceux qui occupent un emploi ont un conjoint qui est au foyer. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 10,4% et 22,7% des personnes du premier décile de revenu équivalent qui travaillent ont un conjoint qui est au foyer. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 28 : Statut socio-économique du conjoint du travailleur selon la capacité à boucler le budget

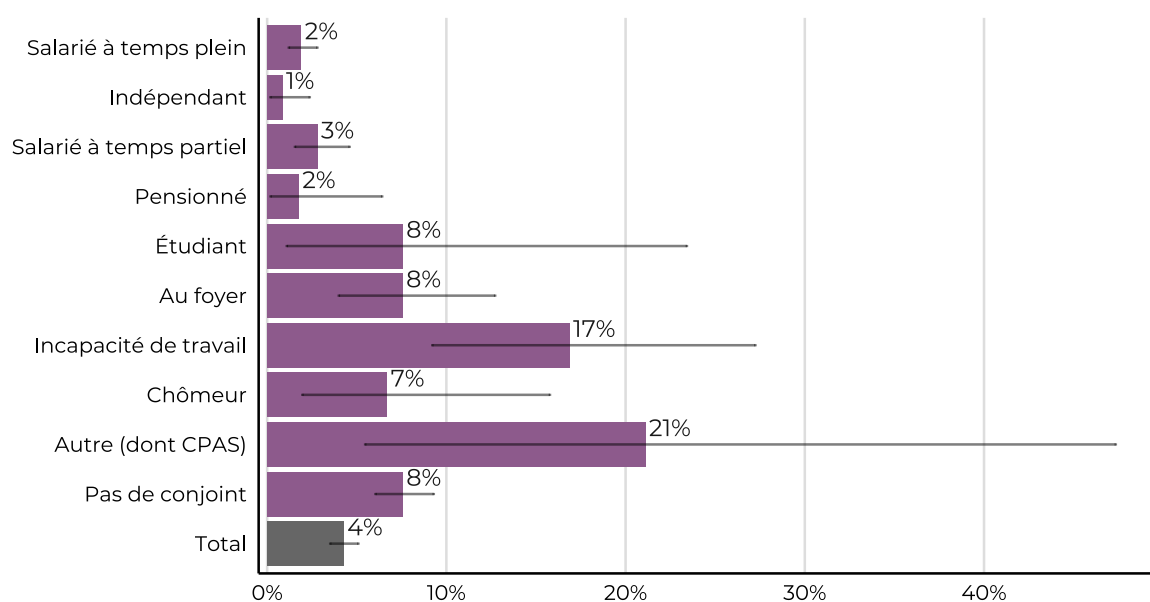


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS.

Note de lecture : En Belgique, parmi les personnes qui appartiennent à des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget, on estime que 15,3% de ceux qui occupent un emploi ont un conjoint salarié à temps plein. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 9,7% et 22,3% des personnes dont le ménage déclare pouvoir très difficilement boucler leur budget qui travaillent ont un conjoint salarié à temps plein. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millièm de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 29 : Taux de privation matérielle et sociale selon le statut socio-économique du conjoint du travailleur



Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS.

Note de lecture : En Belgique, 1,9% des travailleurs qui ont un conjoint qui travaille à temps plein sont en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 1,2% et 2,8% des travailleurs qui ont un conjoint qui travaille à temps plein sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millièm de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

4.7. LE STATUT DE PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT

Le statut de propriété du logement a été réparti en cinq catégories :

1. Les propriétaires qui n'ont pas ou plus d'emprunt hypothécaire sur leur logement ;
2. Les accédants qui possèdent le logement qu'ils habitent mais pour lequel ils doivent encore rembourser un emprunt hypothécaire ;
3. Les locataires au prix du marché ;
4. Les locataires d'un logement social ;
5. Les locataires bénéficiant d'une réduction de loyer de leur employeur ou de proches ou les personnes occupant gratuitement un logement.

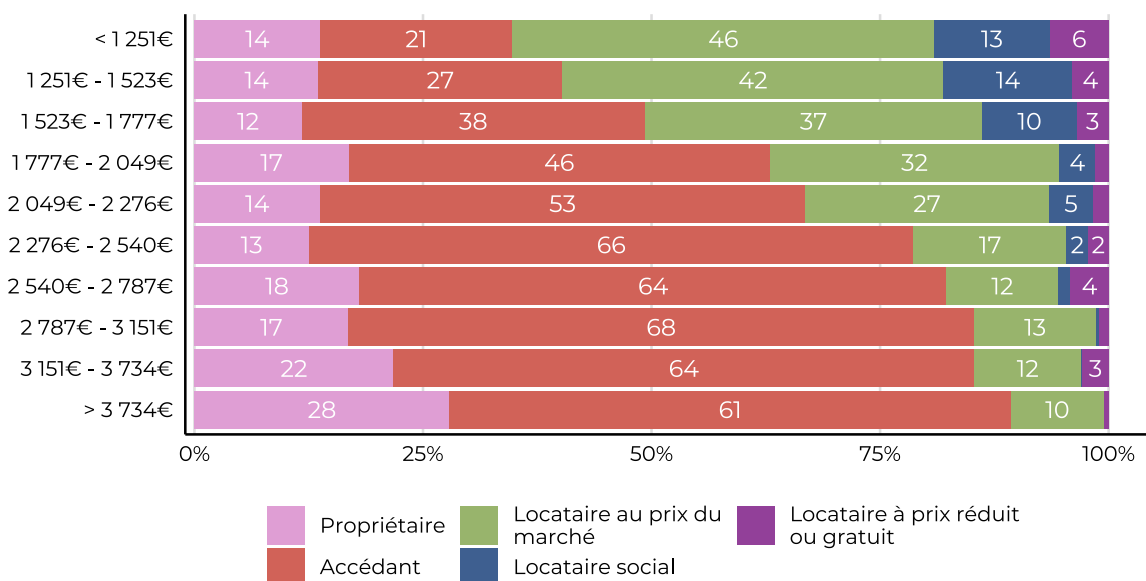
On observe une relation très forte entre le statut de propriété du logement et la pauvreté des travailleurs. Les travailleurs « pauvres » sont majoritairement des locataires, que ce soit au prix du marché ou d'un logement social, alors que les travailleurs aisés sont principalement des propriétaires ou des accédants.

On observe une certaine spécificité quand on mesure le niveau de vie à l'aide du revenu équivalent. La distribution des propriétaires sans emprunt est plus uniforme - cette distribution contraste avec celle qu'on observe quand on utilise la capacité à boucler le budget comme indicateur de niveau de vie. On y trouve une part non négligeable dans les premiers déciles. Cela peut s'expliquer par le fait que ces ménages « réduisent » leurs revenus sans que cela ne diminue leur niveau de vie car n'ayant plus ou pas d'emprunt à rembourser.

On notera aussi que les bénéficiaires d'un tel logement déclarent souvent encore avoir de grandes difficultés à boucler leur budget. Si le logement social leur permet très certainement de ne pas être encore plus pauvres qu'ils ne le sont actuellement, il ne semble pas être un avantage suffisant pour leur permettre de vivre confortablement. En effet, ils restent très majoritairement à déclarer avoir des difficultés à boucler leur budget et sont nettement surreprésentés parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale.

Par rapport aux variables présentées précédemment, le lien entre le statut du logement et les indicateurs de niveau de vie est plus complexe. En effet, il est relativement évident que les variables caractérisant l'emploi influencent le niveau de vie et non l'inverse : des emplois différents mènent à des revenus différents qui conduisent à des niveaux de vie différents. C'est aussi vrai pour le type de ménage : la composition du ménage influence les besoins (et le nombre d'unités de consommation) qui influencent le niveau de vie (à un niveau de ressources constant). Par contre, concernant le statut du logement, les relations peuvent être différentes. Par exemple, on peut supposer que le lien entre le revenu et le statut de propriété du logement va dans l'autre sens. Le fait de posséder son logement ou d'être locataire n'a pas d'effet direct sur le revenu. Par contre, le montant des revenus peut permettre (ou non) d'accéder à la propriété ou à un logement social. Pour les autres indicateurs de niveau de vie, la relation semble toutefois plus ambiguë. Le statut du logement a un impact sur les dépenses du ménage et donc sur les difficultés éprouvées ou sur la privation matérielle et sociale. Mais on peut aussi concevoir un double effet du niveau de revenu sur les difficultés éprouvées et la privation et sur le statut de propriété.

Graphique 30 : Statut de propriété du logement du travailleur selon le décile de revenu équivalent

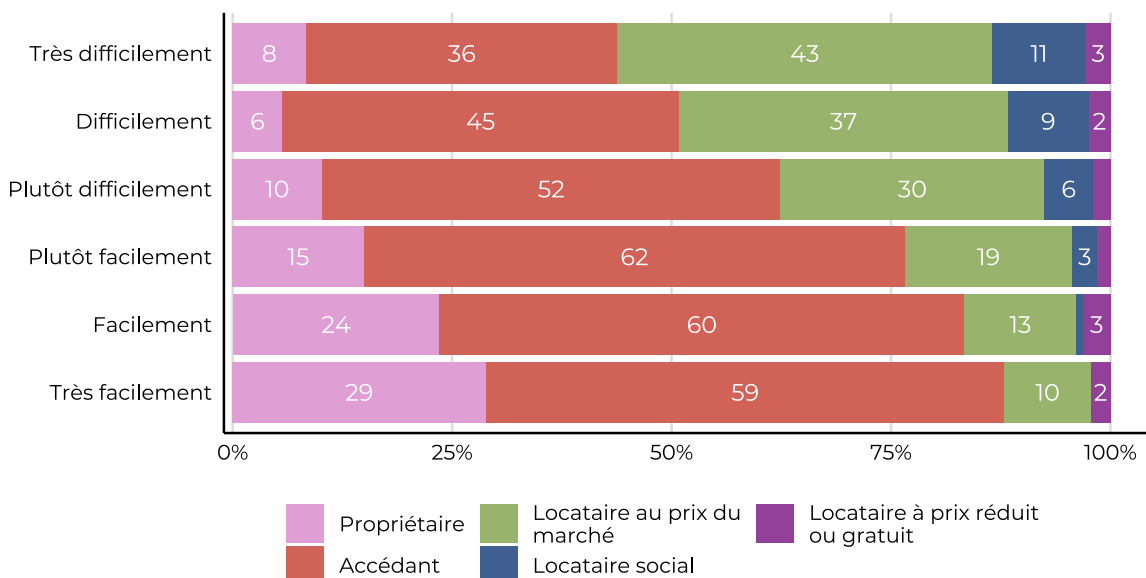


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensuel est inférieur à 1 251 €, on estime que 13,8% de ceux qui occupent un emploi sont propriétaires (sans emprunt hypothécaire) de leur logement. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 7,8% et 21,8% des personnes du premier décile de revenu équivalent qui travaillent sont propriétaires (sans emprunt hypothécaire) de leur logement. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millièm de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 31 : Statut de propriété du logement du travailleur selon la capacité à boucler le budget

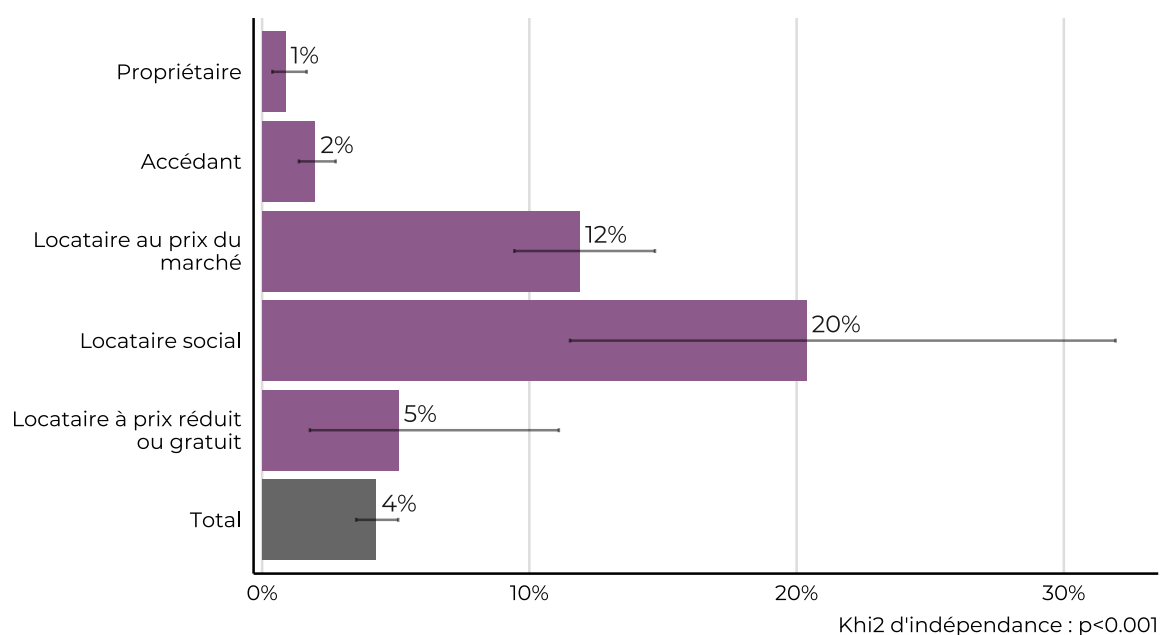


Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les personnes qui appartiennent à des ménages déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget, on estime que 8,3% de ceux qui occupent un emploi sont propriétaires (sans emprunt hypothécaire) de leur logement. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 3,7% et 15,6% des personnes dont le ménage déclare pouvoir très difficilement boucler son budget qui travaillent sont propriétaires (sans emprunt hypothécaire) de leur logement. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millièm de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 32 : Taux de privation matérielle et sociale selon le statut de propriété du logement du travailleur



Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, 11,9% des travailleurs qui louent au prix du marché le logement qu'ils habitent sont en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 9,4% et 14,7% des travailleurs qui louent au prix du marché le logement qu'ils habitent sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

4.8. CONCLUSIONS : EXPLICATIONS INTRINSÈQUES À L'EMPLOI OU EXTRINSÈQUES ?

Les résultats présentés ci-dessus montrent que tant la situation d'emploi (profession, statut, etc.) que du ménage ont un effet sur le niveau de vie des travailleurs. On peut cependant se demander si certains effets ne sont pas redondants, parce que les variables sont liées entre elles. Par exemple, les professions sont liées aux diplômes, le temps partiel l'est aux professions et à la situation familiale. Pour prendre en compte ces redondances et identifier les effets propres de chaque variable, il est possible d'effectuer des analyses de régression. Dans notre cas, nous avons réalisé trois modèles de régressions logistiques effectuées à partir de la population des travailleurs, sur respectivement :

1. Le fait d'être en situation de privation matérielle et sociale (contre le fait de ne pas être en situation de privation matérielle et sociale) ;
2. Le fait d'être dans le premier ou le deuxième décile (contre le fait d'être dans les déciles 3 à 10) ;
3. Le fait de déclarer boucler très difficilement ou difficilement son budget (contre le fait de déclarer le boucler plutôt difficilement, plutôt facilement, facilement ou très facilement).

Les résultats sont présentés de manière détaillée en annexe. Il en ressort que tant les variables liées à l'emploi (statut, profession, temps partiel...) que les autres variables (type de ménage, statut du logement) sont globalement statistiquement significatives. Ainsi la pauvreté des travailleurs s'explique tant par la précarité du travail que par des situations spécifiques au ménage.

On peut aussi tirer des conclusions plus spécifiques sur les variables d'emploi. Ainsi, le type d'emploi et la profession semblent avoir les effets les plus forts. Le temps partiel semble avoir un effet un peu moindre. Cela peut s'expliquer par le fait que ce dernier peut déjà être partiellement pris en compte

dans la profession. Par exemple, les professions avec beaucoup de temps partiels subits et peu rémunérés (ex. aide de ménage, caissière) mènent très certainement à la pauvreté, alors que d'autres profils de temps partiel, plus liés à la division sexuelle du travail dans les couples aisés (ex. enseignante à mi-temps) mènent moins directement à la pauvreté. Du point de vue des variables hors emploi, la situation du ménage, et en particulier les ménages monoparentaux et les personnes ayant un conjoint au foyer, semble déterminante.

5. Comparaisons entre travailleurs pauvres et allocataires pauvres

Une manière différente d'aborder la question des travailleurs pauvres est de comparer leur situation, non pas aux travailleurs aisés (ce qui a été fait précédemment), mais aux allocataires pauvres. C'est ce que font les graphiques ci-dessous. Ils sont construits en restreignant respectivement la population au premier décile de revenu, aux personnes déclarant pouvoir difficilement ou très difficilement boucler leur budget et aux personnes en situation de privation matérielle et sociale. Pour chacune de ces populations, on cherche à comparer le niveau de vie (appréhendé à l'aide des deux autres indicateurs) des personnes selon leur statut socio-économique. Précisons cependant que pour les travailleurs, nous avons distingué les indépendants des salariés, car comme nous l'avons vu, on peut se demander si le revenu des indépendants est un indicateur suffisamment fiable de leur niveau de vie. Nous avons aussi ajouté chaque fois un graphique avec les statuts de propriété, de manière à explorer l'idée selon laquelle le travail (et même le travail précaire) permettrait d'accéder à la propriété du logement.

Il faut toutefois reconnaître que l'interprétation de ces différents liens est difficile. Les indicateurs sont en effet fortement corrélés et les différences, relativement faibles, peuvent avoir trait à plusieurs éléments. Par exemple, les personnes situées dans les mêmes déciles mais ayant des statuts socio-économiques différents peuvent présenter des différences en termes de trajectoires et de ressources (monétaires, culturelles, patrimoines, sociales, etc.).

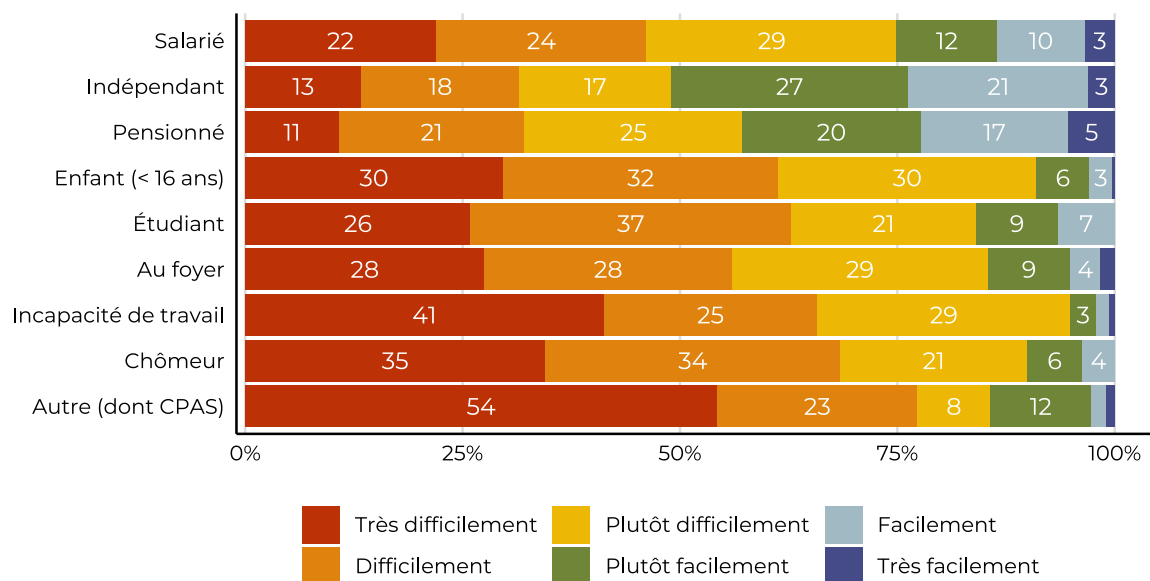
5.1. LE NIVEAU DE VIE SELON LE STATUT PROFESSIONNEL DANS LE PREMIER DÉCILE DE REVENU ÉQUIVALENT

Les deux graphiques ci-dessous montrent deux choses.

D'une part, le revenu équivalent ne semble pas un bon indicateur de niveau de vie (ou en tout cas pas un indicateur comparable) pour les indépendants et les pensionnés. En effet, leur revenu équivalent sous-estime leur niveau de vie, car ils sont bien moins souvent confrontés à la privation matérielle et sociale ou à des difficultés à boucler leur budget que les personnes ayant d'autres statuts. Comme évoqué précédemment, cela peut s'expliquer par une non-prise en compte du fait qu'une partie importante des pensionnés n'ont pas de loyer ou d'emprunt hypothécaire à payer et par le fait que le revenu de certains indépendants n'est pas une bonne mesure de leurs ressources financières.

D'autre part, les salariés à faible revenu semblent dans une meilleure posture (ou plutôt dans une posture moins pire) que celle des allocataires. En effet, ils semblent avoir (un peu) moins de difficulté à boucler le budget et être (un peu) moins confrontés à la privation matérielle et sociale. Notons que l'explication ne réside pas dans une différence de revenus, car, contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, les revenus moyens des salariés du premier décile ne sont pas plus élevés que celui des allocataires du premier décile. Les explications peuvent cependant résider dans d'autres ressources (capital culturel, patrimoine, réseau social...).

Graphique 33 : Capacité à boucler le budget selon le statut socio-économique parmi les personnes appartenant au premier décile de revenu équivalent

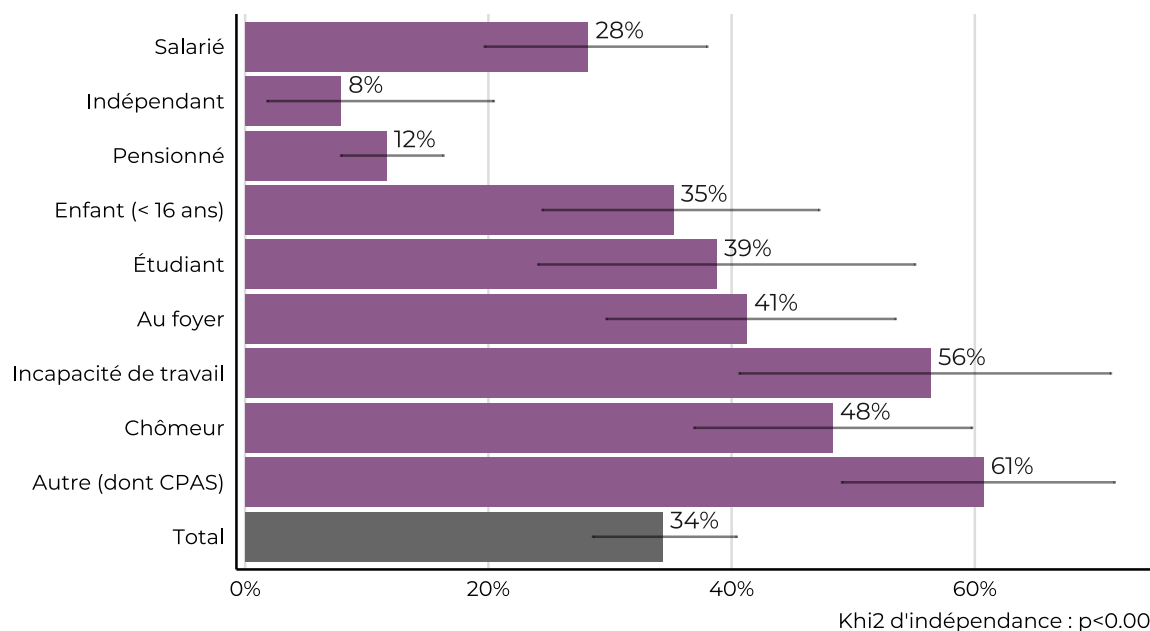


Khi2 d'indépendance : $p < 0,001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les salariés qui appartiennent à des ménages qui sont parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensualisé est inférieur à 1 251 €, on estime que 21,9% déclarent pouvoir très difficilement boucler leur budget. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 13,3% et 32,9% des salariés du premier décile de revenu équivalent déclarent pouvoir très difficilement boucler leur budget. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 34 : Taux de privation matérielle et sociale selon le statut socio-économique parmi les personnes appartenant au premier décile de revenu équivalent



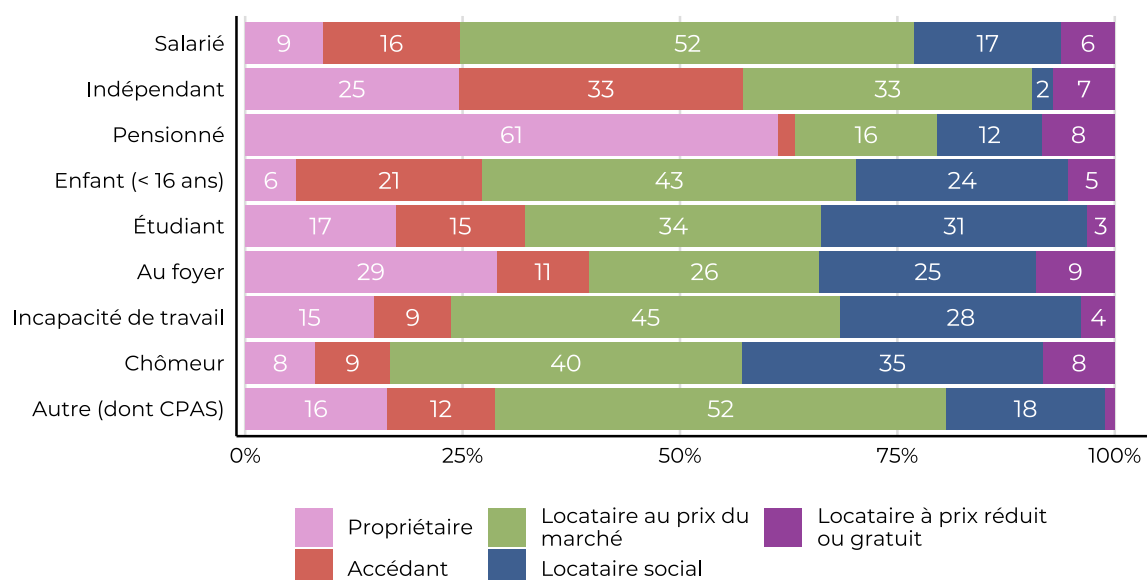
Khi2 d'indépendance : $p < 0,001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les salariés qui appartiennent à des ménages qui sont parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensualisé est inférieur à 1 251 €, on estime que 28,2% sont en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 19,7% et 38,0% des salariés du premier décile de revenu équivalent sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Le statut socio-économique semble avoir peu d'effet sur le statut de propriété du logement (à l'exception des indépendants et des pensionnés, mais ces catégories sont très spécifiques comme nous venons de le voir). Avoir des faibles revenus limite très fortement l'accès à la propriété et le fait d'être un travailleur plutôt qu'un allocataire pauvre n'apporte pas grand-chose.

Graphique 35 : Statut de propriété du logement selon le statut socio-économique parmi les personnes appartenant au premier décile de revenu équivalent



Khi2 d'indépendance : $p < 0.001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les salariés qui appartiennent à des ménages qui sont parmi les 10% les plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensualisé est inférieur à 1 251 €, on estime que 8,9% sont propriétaires (sans emprunt hypothécaire) de leur logement. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 3,7% et 17,5% des salariés du premier décile de revenu équivalent sont propriétaires (sans emprunt hypothécaire) de leur logement. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

5.2. LE NIVEAU DE VIE SELON LE STATUT PROFESSIONNEL DE CEUX QUI DÉCLARENT POUVOIR BOUCLER DIFFICILEMENT OU TRÈS DIFFICILEMENT LEUR BUDGET

La comparaison par statut professionnel de la situation sociale des personnes déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget amène à des résultats proches de ceux portant sur le premier décile de revenu équivalent.

On observe ainsi qu'au sein de cette population les allocataires ayant des difficultés à boucler leur budget sont plus « pauvres » que les travailleurs éprouvant les mêmes difficultés, ceci tant du point de vue du revenu de leur ménage que du point de vue de la privation matérielle et sociale. Les travailleurs ont peut-être (un peu) plus vite tendance à déclarer des difficultés que les allocataires qui ont « appris » à vivre avec un budget limité. On peut aussi imaginer que les salariés ayant plus de frais (mobilité, garde d'enfants, etc.) que les allocataires, ils déclarent plus rapidement (c'est-à-dire avec des revenus plus élevés) avoir des difficultés à boucler leur budget. Cependant ces deux hypothèses semblent quelque peu contradictoires avec les observations précédentes qui supposaient que les allocataires pauvres sont plus pauvres que les travailleurs pauvres.

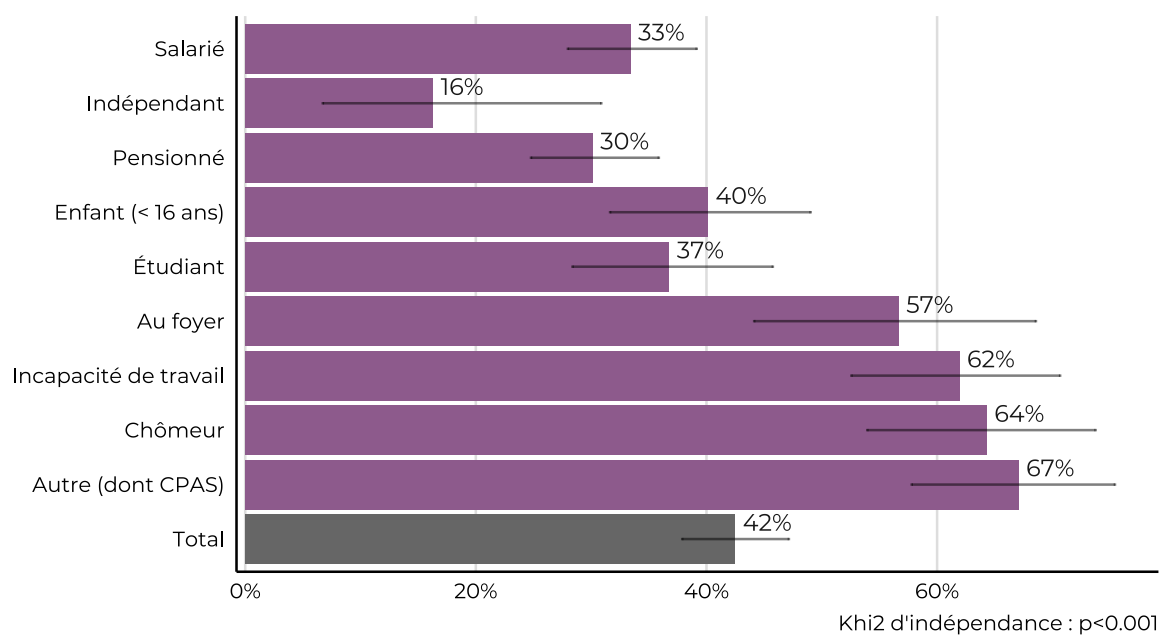
Une tout autre hypothèse explicative (qui est plus cohérente avec les observations des graphiques précédents) tient au fait que les chômeurs et les autres inactifs se situent fréquemment dans le

premier décile et dans une situation de privation matérielle et sociale. Au contraire, les niveaux de vie des salariés sont plus diversifiés. Il aurait été donc très improbable, voire impossible, d'observer de nombreux allocataires appartenant aux déciles supérieurs au deuxième, et *a fortiori* quand on se limite aux allocataires déclarant avoir de grandes difficultés à boucler leur budget.

La situation des indépendants semble ici aussi se détacher particulièrement. Du point de vue de la privation matérielle et sociale, il semblerait qu'ils déclarent bien « plus vite » avoir de grandes difficultés à boucler leur budget que les salariés. En effet, parmi les indépendants ayant de grandes difficultés à boucler leur budget, contrairement aux autres catégories, la grande majorité n'est pas en situation de privation matérielle et sociale. Du point de vue des déciles de revenu, on observe bien plus d'indépendants dans le premier décile, mais cela peut renvoyer aux biais de mesure du revenu des indépendants.

Du point de vue de la propriété du logement, il semble par contre, ici, y avoir un léger effet. Les salariés déclarant difficilement ou très difficilement boucler leur budget sont un peu plus souvent propriétaires que les allocataires déclarant le même niveau de difficulté, même s'ils sont toujours majoritairement des locataires.

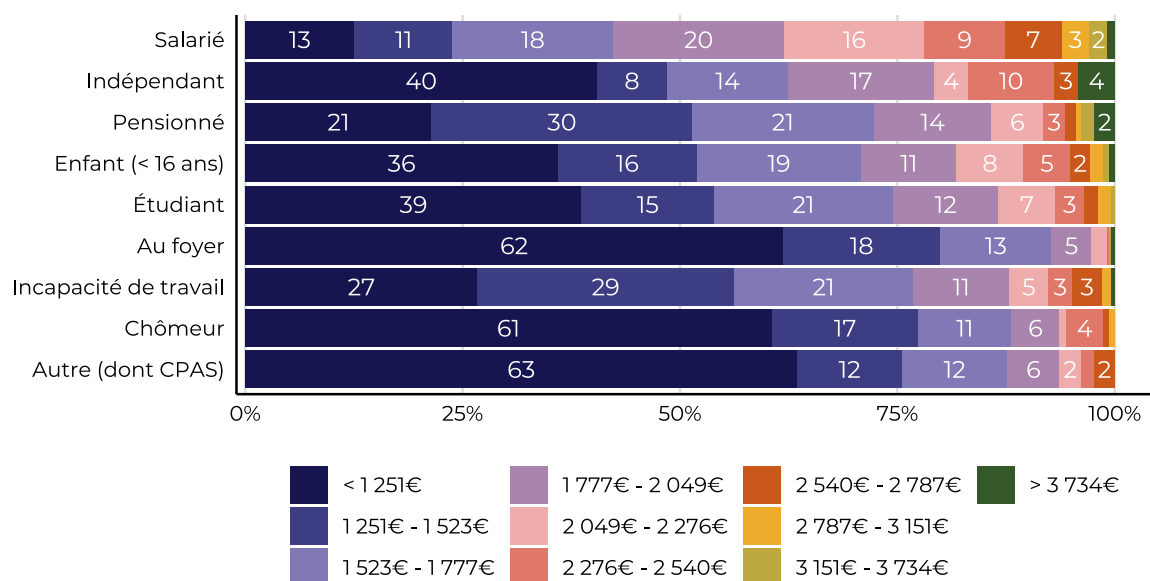
Graphique 36 : Taux de privation matérielle et sociale selon le statut socio-économique parmi les personnes déclarant pouvoir très difficilement ou difficilement boucler leur budget



Source : SILC 2022, calculs IWEPS.

Note de lecture : En Belgique, parmi les salariés qui déclarent pouvoir très difficilement ou difficilement boucler leur budget, on estime que 33,4% sont en situation de privation matérielle et sociale. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 28,0% et 39,2% des salariés qui déclarent pouvoir très difficilement ou difficilement boucler leur budget sont en situation de privation matérielle et sociale. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

Graphique 37 : Déciles de revenu équivalent selon le statut socio-économique parmi les personnes déclarant pouvoir très difficilement ou difficilement boucler leur budget

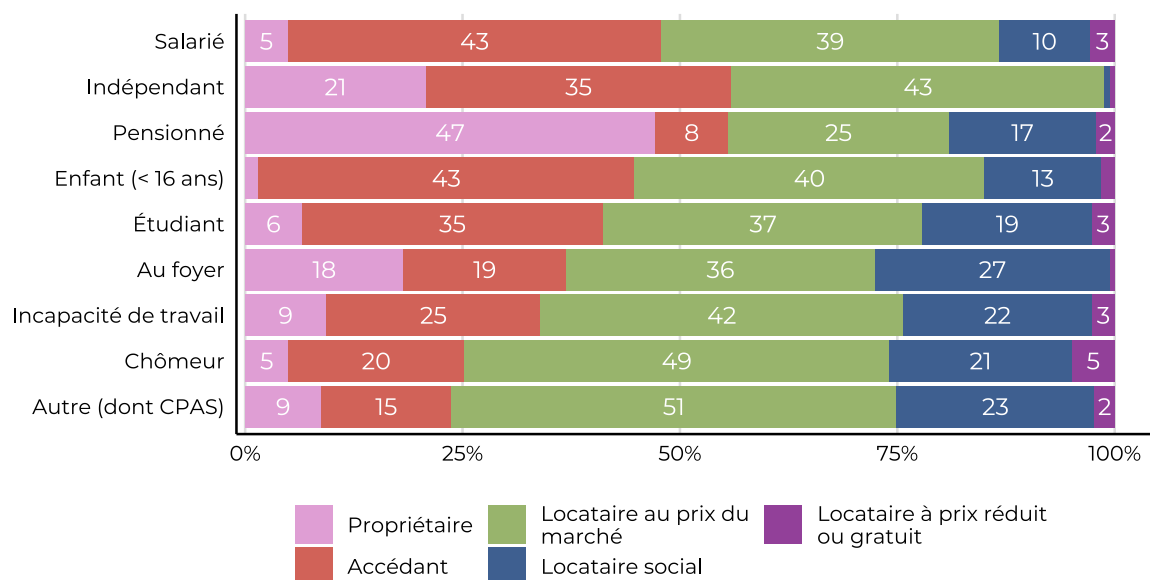


Khi2 d'indépendance : conditions non remplies

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les salariés qui déclarent pouvoir très difficilement ou difficilement boucler leur budget, on estime que 12,6% figurent parmi les 10% des plus pauvres en Belgique selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensualisé est inférieur à 1 251 €. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 8,8% et 17,2% des salariés qui déclarent pouvoir très difficilement ou difficilement boucler leur budget appartiennent au premier décile de revenu équivalent.

Graphique 38 : Statut du logement selon le statut socio-économique parmi les personnes déclarant pouvoir très difficilement ou difficilement boucler leur budget



Khi2 d'indépendance : p<0.001

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

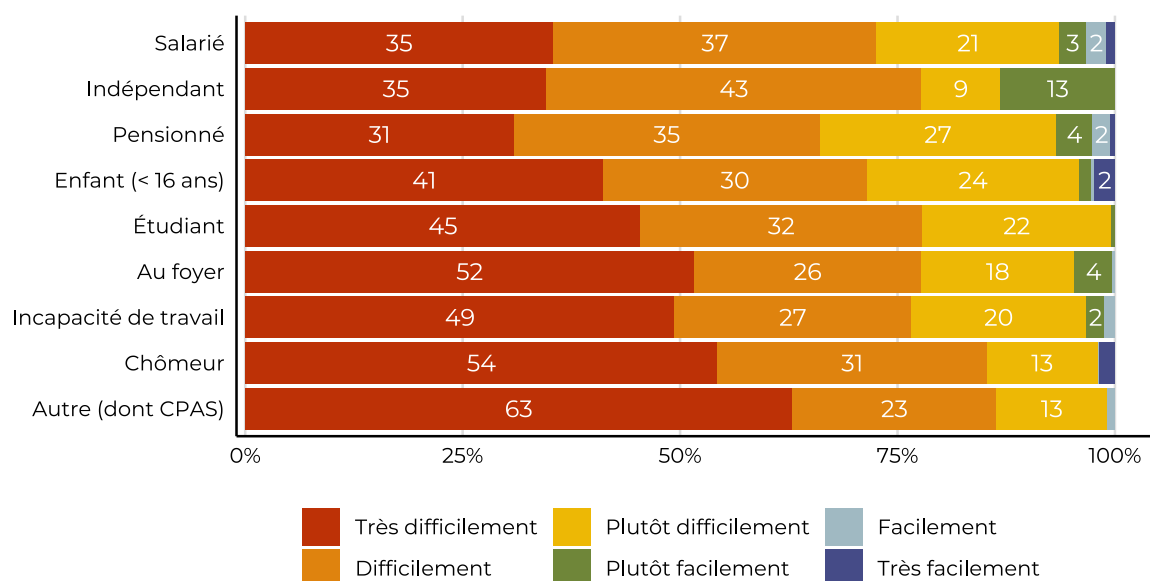
Note de lecture : En Belgique, parmi les salariés qui déclarent pouvoir très difficilement ou difficilement boucler leur budget, on estime que 4,9% sont propriétaires (sans emprunt hypothécaire) de leur logement. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 2,9% et 7,7% des salariés qui déclarent pouvoir très difficilement ou difficilement boucler leur budget sont propriétaires (sans emprunt hypothécaire) de leur logement. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

5.3. LE NIVEAU DE VIE SELON LE STATUT PROFESSIONNEL DE CEUX QUI SONT EN SITUATION DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

Les trois graphiques ci-dessous sont similaires aux précédents, mais se limitent à la population en situation de privation matérielle et sociale. Les conclusions sont assez similaires à ce qu'on a pu observer précédemment.

Premièrement, parmi les « pauvres », il semble que les travailleurs soient un peu moins « pauvres » que les allocataires. Deuxièmement, on observe toujours un biais dans le revenu des indépendants : une proportion (trop) importante déclare des revenus très faibles (voire nuls). Troisièmement, parmi les « pauvres », le fait d'avoir un emploi ne semble pas être un avantage pour accéder à la propriété. La majorité des « pauvres » sont locataires, quel que soit leur statut socioprofessionnel.

Graphique 39 : Capacité à boucler le budget selon le statut socio-économique parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale

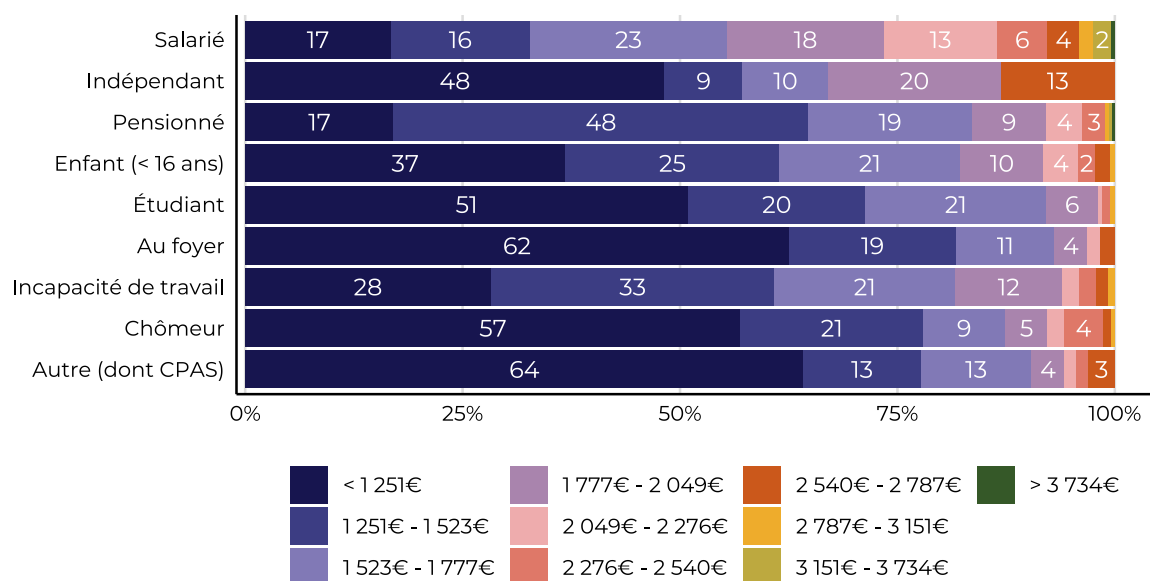


Khi2 d'indépendance : conditions non remplies

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les salariés en situation de privation matérielle et sociale, on estime que 35,4% déclarent pouvoir très difficilement boucler leur budget. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 28,2% et 43,2% des salariés en situation de privation matérielle et sociale déclarent pouvoir très difficilement boucler leur budget.

Graphique 40 : Décile de revenu équivalent selon le statut socio-économique parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale

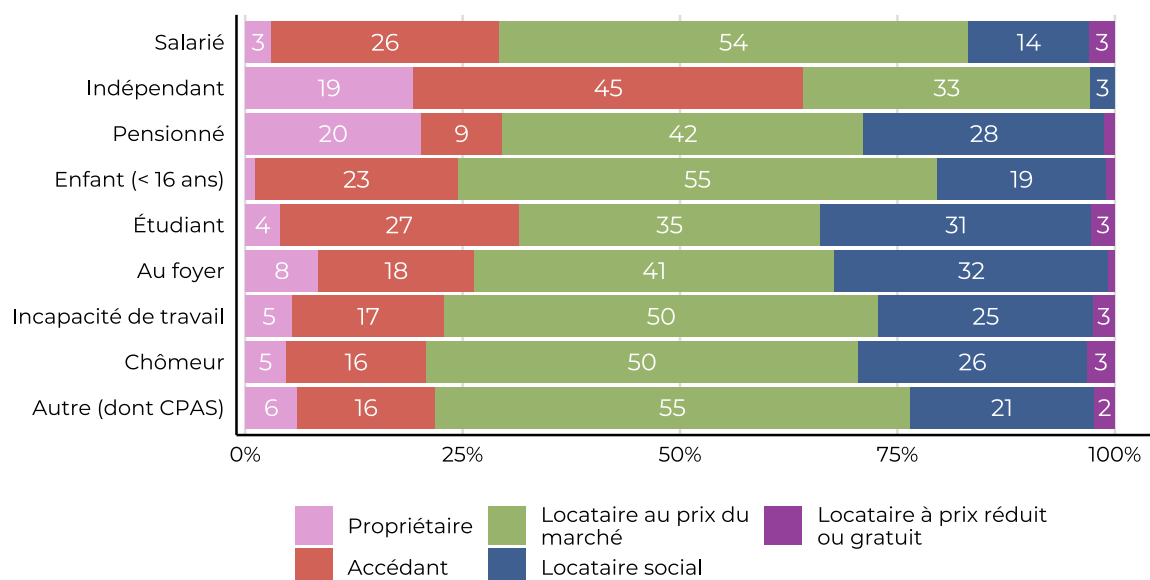


Khi2 d'indépendance : conditions non remplies

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les salariés en situation de privation matérielle et sociale, on estime que 16,7% figurent parmi les 10% des plus pauvres en Belgique selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent mensualisé est inférieur à 1 251 €. Même s'ils ne sont pas indiqués dans le graphique, il ne faut pas oublier que les estimations peuvent être entourées d'intervalles de confiance. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 11,0% et 24,0% des salariés en situation de privation matérielle et sociale appartiennent au premier décile de revenu équivalent.

Graphique 41 : Statut du logement selon le statut socio-économique parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale



Khi2 d'indépendance : $p < 0,001$

Source : SILC 2022, calculs IWEPS

Note de lecture : En Belgique, parmi les salariés en situation de privation matérielle et sociale, on estime que 3,0% sont propriétaires (sans emprunt hypothécaire) de leur logement. Les intervalles de confiance sont indiqués sur le graphique pour ne pas oublier l'incertitude liée à l'échantillon. À titre d'exemple, on peut dire avec 95% de certitude qu'entre 1,2% et 6,1% des salariés en situation de privation matérielle et sociale sont propriétaires (sans emprunt hypothécaire) de leur logement. La p-valeur du Khi2 d'indépendance inférieure à 0,001 indique que, statistiquement, on a moins d'un millième de chance de se tromper en affirmant que les deux variables sont liées.

6. Conclusions

Pour conclure, on peut retenir quatre éléments qui ressortent de l'ensemble des analyses effectuées :

1. Même s'il protège généralement de la pauvreté, le travail ne protège pas toujours de la pauvreté. Il existe des travailleurs pauvres. Leur nombre n'est pas négligeable, car il est assez proche de celui des allocataires. Par exemple, en Belgique, on estime que seuls 4% des travailleurs appartiennent aux 10% des plus pauvres selon le revenu, c'est-à-dire dont le revenu équivalent est inférieur à 1 251 € par mois. Pour les personnes en incapacité de travail, les chômeurs et la catégorie des autres inactifs, ce pourcentage s'élève respectivement à 18%, 39% et 48%. Cependant, quand on regarde la population dont le revenu équivalent est inférieur à 1 251 € par mois, on constate qu'elle se répartit différemment. On y décompte 15% de travailleurs, 19% de pensionnés, 21% d'enfants de moins de 16 ans, 9% d'étudiants, 11% de personnes au foyer, 7% de personnes en incapacité de travail, 10% de chômeurs et 10% d'autres inactifs⁹. En termes de privation matérielle et sociale, on estime que 4% des travailleurs y font face, contre 36% des personnes en incapacité de travail, 33% des chômeurs et 45% des autres inactifs. Cependant, la population en situation de privation matérielle et sociale se répartit de la manière suivante : 19% de travailleurs, 14% de pensionnés, 21% d'enfants de moins de 16 ans, 7% d'étudiants, 8% de personnes au foyer, 15% de personnes en incapacité de travail, 9% de chômeurs et 7% d'autres inactifs. En termes de difficultés à boucler le budget, seuls 3% des travailleurs déclarent pouvoir très difficilement finir le mois, contre 23% des personnes en incapacité de travail, 23% des chômeurs et 39% des autres inactifs. Toutefois, la répartition des personnes vivant dans un ménage déclarant pouvoir très difficilement boucler le budget est la suivante : 19% de travailleurs, 14% de pensionnés, 21% d'enfants de moins de 16 ans, 9% d'étudiants, 8% de personnes au foyer, 13% de personnes en incapacité de travail, 9% de chômeurs et 8% d'autres inactifs.
2. La pauvreté des travailleurs dépend tant de la précarité du travail que de facteurs hors travail. Parmi les facteurs de précarité du travail, on peut citer les professions peu qualifiées, les faibles diplômes et les contrats à durée limitée. Parmi les facteurs hors travail, ils tiennent principalement à la composition du ménage, comme le fait d'être un parent seul, d'être isolé ou d'avoir un conjoint qui ne travaille pas.
3. Si l'on compare les allocataires « pauvres » aux travailleurs « pauvres », il semble que les premiers vivent dans des situations (un peu) plus difficiles que les seconds. Même si ce résultat semble moins robuste en raison des importantes corrélations entre indicateurs, cela signifie que les divers avantages dont peuvent bénéficier les allocataires sociaux ne leur semblent pas permettre de dépasser la situation des travailleurs pauvres.
4. La mesure du niveau de vie semble moins biaisée à l'aide d'indicateurs non monétaires, car ils permettent de prendre en compte des ressources qui ne sont pas des revenus (déclarés). En effet, on observe un effet très net lié à la possession de logement sans emprunt hypothécaire chez la majorité des pensionnés et une certaine déconnexion entre des revenus très faibles et un niveau de vie qui ne l'est pas chez certains indépendants. On peut imaginer que cela joue aussi pour d'autres situations : locataire d'un logement social, tarif social, bénéficiaire d'intervention majorée, aides ponctuelles du CPAS, etc. Cependant, l'effet de ces différentes aides sociales sur le niveau de vie ne semble pas s'observer dans les chiffres ; peut-être qu'elles ne sont pas assez importantes pour contrebalancer le faible revenu. Même si les indicateurs de privation et capacité à boucler le budget ne sont pas parfaits non plus (les premiers car ils ne

⁹ La somme des pourcentages mentionnés dans le texte n'équivaut pas à 100% car ces chiffres ont été arrondis.

peuvent être utilisés pour différencier les populations plus ou moins aisées ; les seconds parce qu'ils comprennent une part de subjectivité), il semble intéressant de ne pas se baser uniquement sur le revenu et la composition de ménage pour évaluer le niveau de vie des personnes.

7. Bibliographie

Alaluf, M., *L'allocation universelle. Nouveau label de précarité*, Couleur Livres, 2014.

Paugam, S. *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*. Presses Universitaires de France, 2007

Tatsiramos, K. and van Ours, J. C. (2014). Labor market effects of unemployment insurance design. *Journal of Economic Surveys*.

De Schrijver A., « Données fiscales dans l'enquête sur les revenus et conditions de vie (SILC) : une voie pour le futur ? », *Statbel, Analyse n° 8*.

8. Annexe : Modèles de régressions

Les trois tableaux ci-dessous détaillent les résultats de modèles de régression logistique effectuée sur la population des travailleurs et portant respectivement sur le fait de se situer dans les deux premiers déciles de revenu équivalent, la situation de privation matérielle et sociale, et le fait de déclarer boucler très difficilement ou difficilement le budget.

Tableau A.1 : Modèle de régression logistique sur le fait d'être un travailleur situé dans les deux premiers déciles de revenu équivalent

Caractéristique	OR ¹	95% IC ¹	p-valeur
(Intersection)	0,00	0,00 – 0,01	<0,001
Type d'emploi			
Salarié non-superviseur en CDI	—	—	
Salarié superviseur en CDI	0,26	0,09 – 0,75	0,014
Indépendant	6,62	3,85 – 11,4	<0,001
Salarié en CDD	3,37	2,13 – 5,32	<0,001
Chef d'entreprise	5,42	2,18 – 13,5	<0,001
Régime de travail			
Temps partiel	—	—	
Temps plein	0,44	0,29 – 0,69	<0,001
Profession			
Professions intellectuelles	—	—	
Professions intermédiaires	1,74	0,93 – 3,26	0,082
Employés administratifs	1,56	0,81 – 3,00	0,2
Personnel des services et vendeurs	1,93	1,00 – 3,71	0,050
Managers	1,26	0,54 – 2,97	0,6
Ouvriers qualifiés	1,26	0,57 – 2,80	0,6
Professions élémentaires	1,89	0,82 – 4,39	0,14
Conducteurs d'installations	1,16	0,53 – 2,58	0,7
Agriculteurs	4,60	1,50 – 14,1	0,008
Militaires	0,00	0,00 – 510 718	0,4
Type de ménage			
2 adultes	—	—	
2 adultes et 2 enfants	3,14	1,21 – 8,16	0,019

Caractéristique	OR ¹	95% IC ¹	p-valeur
Isolé	1,58	0,61 – 4,14	0,3
2 adultes et 1 enfant	1,55	0,60 – 4,03	0,4
3 adultes sans enfant	1,05	0,32 – 3,47	>0,9
2 adultes et au moins 3 enfants	2,53	1,04 – 6,13	0,041
Monoparental	2,74	1,13 – 6,67	0,027
3 adultes avec enfant(s)	1,01	0,22 – 4,66	>0,9
Autre	2,30	0,00 – 716 146 314	>0,9
Régime de propriété du logement			
Accédant	—	—	
Locataire au prix du marché	4,86	2,65 – 8,94	<0,001
Propriétaire	1,34	0,61 – 2,94	0,5
Locataire social	6,63	2,94 – 14,9	<0,001
Locataire à prix réduit ou gratuit	6,75	2,01 – 22,7	0,002
Statut socio-économique du conjoint			
Salarié à temps plein	—	—	
Pas de conjoint	5,80	2,57 – 13,1	<0,001
Salarié à temps partiel	2,05	1,12 – 3,75	0,020
Indépendant	4,07	1,95 – 8,51	<0,001
Pensionné	1,85	0,23 – 14,8	0,6
Au foyer	37,7	18,2 – 78,1	<0,001
Incapacité de travail	5,72	1,46 – 22,5	0,013
Chômeur	8,20	2,51 – 26,8	<0,001
Autre (dont CPAS)	6,15	0,86 – 44,1	0,071
Étudiant	3,53	0,00 – 90 317 019	0,9
Diplôme			
Bachelier	—	—	
Master	1,27	0,72 – 2,25	0,4
Secondaire supérieur qualifiant	0,75	0,39 – 1,43	0,4
Secondaire supérieur général	1,75	0,99 – 3,08	0,053

Caractéristique	OR ¹	95% IC ¹	p-valeur
Secondaire inférieur ou moins	1,49	0,73 – 3,04	0,3
¹ OR = <i>Odds Ratio</i> ; IC = Intervalle de confiance			

Tableau A.2 : Modèle de régression logistique sur le fait d'être un travailleur en situation de privation matérielle et sociale

Caractéristique	OR ¹	95% IC ¹	p-valeur
(Intersection)	0,01	0,00 – 0,02	<0,001
Type d'emploi			
Salarié non-superviseur en CDI	—	—	
Salarié superviseur en CDI	0,30	0,16 – 0,58	<0,001
Indépendant	0,57	0,22 – 1,51	0,3
Salarié en CDD	2,26	1,45 – 3,53	<0,001
Chef d'entreprise	0,78	0,14 – 4,36	0,8
Régime de travail			
Temps partiel	—	—	
Temps plein	0,47	0,32 – 0,69	<0,001
Profession			
Professions intellectuelles	—	—	
Professions intermédiaires	1,06	0,57 – 1,96	0,9
Employés administratifs	1,12	0,53 – 2,35	0,8
Personnel des services et vendeurs	1,63	0,82 – 3,21	0,2
Managers	0,28	0,00 – 23 530 159	0,9
Ouvriers qualifiés	2,45	1,15 – 5,22	0,021
Professions élémentaires	2,55	1,14 – 5,72	0,023
Conducteurs d'installations	2,08	0,98 – 4,39	0,055
Agriculteurs	5,11	1,56 – 16,8	0,007
Militaires	1,99	0,00 – 56 783 276	>0,9

Caractéristique	OR ¹	95% IC ¹	p-valeur
Type de ménage			
2 adultes	—	—	
2 adultes et 2 enfants	0,86	0,37 – 2,02	0,7
Isolé	2,50	1,10 – 5,66	0,029
2 adultes et 1 enfant	2,04	0,99 – 4,19	0,052
3 adultes sans enfant	0,84	0,32 – 2,22	0,7
2 adultes et au moins 3 enfants	4,05	1,96 – 8,37	<0,001
Monoparental	6,61	2,89 – 15,1	<0,001
3 adultes avec enfant(s)	1,35	0,55 – 3,27	0,5
Autre	1,51	0,00 – 3 074 405 068	>0,9
Régime de propriété du logement			
Accédant	—	—	
Locataire au prix du marché	3,44	2,04 – 5,80	<0,001
Propriétaire	0,44	0,18 – 1,06	0,066
Locataire social	2,66	1,36 – 5,20	0,005
Locataire à prix réduit ou gratuit	2,23	0,84 – 5,95	0,11
Statut socio-économique du conjoint			
Salarié à temps plein	—	—	
Pas de conjoint	1,64	0,72 – 3,75	0,2
Salarié à temps partiel	1,46	0,82 – 2,61	0,2
Indépendant	0,56	0,16 – 1,96	0,4
Pensionné	0,79	0,11 – 5,48	0,8
Au foyer	2,14	0,88 – 5,21	0,094
Incapacité de travail	4,47	1,86 – 10,8	<0,001
Chômeur	1,40	0,39 – 5,02	0,6
Autre (dont CPAS)	7,71	1,65 – 36,1	0,010
Étudiant	5,65	0,83 – 38,4	0,076

Caractéristique	OR ¹	95% IC ¹	p-valeur
Diplôme			
Bachelier	—	—	
Master	0,79	0,44 – 1,43	0,4
Secondaire supérieur qualifiant	1,28	0,69 – 2,35	0,4
Secondaire supérieur général	1,62	0,81 – 3,24	0,2
Secondaire inférieur ou moins	2,93	1,52 – 5,65	0,001
¹ OR = Odds Ratio ; IC = Intervalle de confiance			

Tableau A.3 : Modèle de régression logistique sur le fait d'être un travailleur déclarant boucler très difficilement ou difficilement le budget

Caractéristique	OR ¹	95% IC ¹	p-valeur
(Intersection)	0,03	0,01 – 0,04	<0,001
Type d'emploi			
Salarié non-superviseur en CDI	—	—	
Salarié superviseur en CDI	0,52	0,35 – 0,78	0,002
Indépendant	0,94	0,59 – 1,49	0,8
Salarié en CDD	1,95	1,37 – 2,77	<0,001
Chef d'entreprise	1,39	0,60 – 3,21	0,4
Régime de travail			
Temps partiel	—	—	
Temps plein	0,82	0,62 – 1,08	0,15
Profession			
Professions intellectuelles	—	—	
Professions intermédiaires	1,44	0,96 – 2,17	0,077
Employés administratifs	1,49	0,96 – 2,32	0,077
Personnel des services et vendeurs	1,78	1,14 – 2,78	0,012
Managers	1,22	0,68 – 2,18	0,5
Ouvriers qualifiés	2,03	1,23 – 3,38	0,006
Professions élémentaires	2,17	1,27 – 3,71	0,005
Conducteurs d'installations	2,56	1,50 – 4,37	<0,001

Caractéristique	OR ¹	95% IC ¹	p-valeur
Agriculteurs	3,98	1,28 – 12,3	0,017
Militaires	0,00	0,00 – 1,56	0,058
Type de ménage			
2 adultes	—	—	
2 adultes et 2 enfants	1,80	1,04 – 3,09	0,034
Isolé	1,36	0,81 – 2,26	0,2
2 adultes et 1 enfant	1,59	0,98 – 2,57	0,061
3 adultes sans enfant	0,82	0,40 – 1,67	0,6
2 adultes et au moins 3 enfants	2,70	1,35 – 5,39	0,005
Monoparental	2,44	1,36 – 4,35	0,003
3 adultes avec enfant(s)	1,78	0,89 – 3,56	0,10
Autre	1,17	0,29 – 4,68	0,8
Régime de propriété du logement			
Accédant	—	—	
Locataire au prix du marché	1,89	1,36 – 2,63	<0,001
Propriétaire	0,39	0,23 – 0,66	<0,001
Locataire social	1,86	1,01 – 3,40	0,046
Locataire à prix réduit ou gratuit	1,22	0,54 – 2,73	0,6
Statut socio-économique du conjoint			
Salarié à temps plein	—	—	
Pas de conjoint	2,50	1,60 – 3,92	<0,001
Salarié à temps partiel	0,94	0,62 – 1,42	0,8
Indépendant	0,81	0,43 – 1,54	0,5
Pensionné	1,85	0,76 – 4,46	0,2
Au foyer	2,85	1,47 – 5,52	0,002
Incapacité de travail	2,75	1,35 – 5,58	0,006
Chômeur	1,55	0,57 – 4,24	0,4
Autre (dont CPAS)	4,87	1,28 – 18,6	0,021
Étudiant	16,9	5,87 – 48,4	<0,001

Caractéristique	OR ¹	95% IC ¹	p-valeur
Diplôme			
Bachelier	—	—	
Master	0,68	0,46 – 1,02	0,064
Secondaire supérieur qualifiant	1,37	0,90 – 2,09	0,14
Secondaire supérieur général	1,47	0,96 – 2,23	0,073
Secondaire inférieur ou moins	2,83	1,71 – 4,69	<0,001
¹ OR = <i>Odds Ratio</i> ; IC = Intervalle de confiance			



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2023